



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport d'activité des services de l'État dans l'Allier

Année 2012



Le mot du Préfet

Par ce rapport, je vous présente l'action menée en 2012 par les services de l'Etat dans l'Allier comme le législateur l'a prescrit par un article inscrit dans le code général des collectivités territoriales qui prévoit que, « chaque année, le représentant de l'Etat dans le département informe le Conseil Général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département ».

Poursuivant les actions engagées au quotidien au service des usagers et des collectivités territoriales, les services de l'Etat ont organisé l'an passé les scrutins nationaux s'inscrivant dans le cadre de notre démocratie. Ils se sont également tout particulièrement impliqués dans la mise en œuvre des nouvelles politiques gouvernementales dans le département.

Le soutien à l'emploi, priorité forte de leur action en 2012, a permis de limiter l'aggravation du chômage par le développement des emplois aidés et la mise en place du dispositif des emplois d'avenir. L'Etat a en outre accompagné les secteurs économiques les plus fragilisés à travers la sauvegarde des entreprises en difficulté, la protection des territoires touchés par les restructurations et les licenciements, ainsi que l'appui apporté aux agriculteurs.

Les infrastructures routières et ferroviaires, dont la modernisation constitue unanimement une urgence compte tenu de la position centrale du département, ont fait l'objet de toutes les attentions.

La sécurisation de la RCEA se poursuit sans attendre les conclusions de la mission d'évaluation chargée de statuer sur les modalités de son aménagement rapide à 2 x 2 voies. Par ailleurs, Réseau ferré de France a lancé une étude sur les adaptations possibles des scénarios ouest et médian dans le cadre de la poursuite du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

La cohésion sociale, le logement, la solidarité et l'éducation ont également figuré parmi les préoccupations majeures des services de l'Etat, avec la finalisation du nouveau schéma d'accueil des gens du voyage, l'hébergement et l'accueil des sans-abris ainsi que la signature d'une nouvelle convention de délégation de gestion des aides à la pierre au Conseil Général.

Responsable de la sécurité des citoyens, l'Etat a veillé à garantir les différentes sécurités : publique, civile, routière, sanitaire et alimentaire, pour protéger les populations et faire régresser toutes les formes de délinquances.

Je vous prie de croire en mon total dévouement au service du renforcement de l'attractivité et de la valorisation des atouts et des projets de ce département. Soyez assuré de l'engagement des personnels de l'Etat que je tiens à remercier pour leur implication et leur efficacité au service du public et de l'intérêt général dans le département de l'Allier.

Bien cordialement
Benoît BROCARD

Sommaire

1 Le développement économique et l'aménagement du territoire

L'appui à l'emploi et au développement économique

Les actions en faveur de l'emploi	p. 1
La mobilisation des services de l'Etat aux côtés des entreprises.....	p. 4

La modernisation des infrastructures

Les infrastructures routières.....	p. 9
Les infrastructures ferroviaires.....	p.11
L'urbanisme.....	p.12

La valorisation du dynamisme de l'Allier rural

L'agriculture.....	p.14
La revitalisation des territoires et leur diversification économique	p.14
L'appui aux investissements locaux par la DETR.....	p.15
Le maintien des services publics en milieu rural.....	p.16

La préservation et la valorisation du patrimoine

Le patrimoine naturel et l'environnement.....	p.17
Le patrimoine historique et culturel.....	p.24

2 La cohésion sociale, le logement, la solidarité et l'éducation

La solidarité, la cohésion sociale, la jeunesse et les sports

Les gens du voyage	p.28
La politique de la ville.....	p.28
La rénovation urbaine des quartiers.....	p.28
La promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les violences faites aux femmes.....	p.29

L'accès au logement et à l'hébergement

L'hébergement des sans-abri et personnes en difficulté pour une insertion vers le logement.....	p.30
La lutte contre la précarité énergétique.....	p.30
La délégation de gestion des aides à la pierre au Conseil Général de l'Allier.....	p.31
La qualité constructive (accessibilité et réglementation thermique 2012).....	p.31

Les relations avec les citoyens

Les élections présidentielle et législatives.....	p.32
La délivrance des titres.....	p.32
La mise en place de la biométrie.....	p.32
La lutte contre la fraude.....	p.33
La mise en place de la démarche qualité «Qualipref ».....	p.33
La poursuite de la fusion des services du Trésor.....	p.33
La DDFIP au service des particuliers.....	p.33

L'éducation

Les résultats des élèves de l'Allier en 2012.....	p.34
Les priorités nationales et académiques et leurs déclinaisons départementales dans les établissements scolaires.....	p.34
Les effectifs scolaires à la rentrée 2012.....	p.36



La sécurité et la protection des populations

La sécurité

La sécurité publique.....	p.37
La sécurité civile.....	p.39
La sécurité routière.....	p.42
La sécurité sanitaire des cheptels.....	p.43

La protection des consommateurs et des usagers.....	p.44
--	-------------



L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier

Le schéma départemental de coopération intercommunale.....	p.46
---	-------------

Le contrôle des actes des collectivités.....	p.47
---	-------------

La fiscalité et les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.....	p.49
---	-------------

L'accompagnement des collectivités sur leurs projets structurants et sur la planification.....	p.51
---	-------------

La DDFIP au service des collectivités locales.....	p.52
---	-------------



Le développement économique et l'aménagement économique du territoire

L'appui à l'emploi et au développement économique

Les actions en faveur de l'emploi

L'évolution de la situation de l'emploi

La dégradation de la situation de l'emploi s'est poursuivie en 2012 dans l'Allier.

En 2012, l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi (SPE) a poursuivi sa mobilisation sous l'autorité du Préfet et des Sous-Préfets, afin de dynamiser la politique de l'emploi sur chacun des territoires.

Nombre de personnes inscrites à Pôle emploi fin décembre 2012 (en données corrigées des variations saisonnières)

Catégorie		Nombre	Evolution sur 1 an
A	Allier	16 127	+ 10,4%
	Auvergne	57 407	+ 10,7%
ABC	Allier	24 481	+ 7,3%
	Auvergne	90 210	+ 8,6%

L'accès et le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée et des jeunes favorisés par :

Le recours aux contrats aidés

Les prescriptions des contrats en 2012

	CAE	CIE
Allier	2 421	388
Moulins	733	103
Montluçon	791	117
Vichy	897	168

CAE = contrat d'accompagnement dans l'emploi
CIE = contrat d'insertion dans l'emploi

L'enveloppe financière totale affectée à l'Allier en crédits de paiement s'est élevée à 7 382 358 €.

Dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue entre l'Etat et le Conseil Général, 419 CAE et 33 CIE ont été prescrits en 2012 en faveur de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et ont donc fait l'objet d'un cofinancement.

La mise en œuvre des emplois d'avenir

Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012. Il s'agit de contrats aidés en direction des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Dans le secteur non marchand, un objectif de 545 emplois d'avenir (dont 33 pour les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi), à réaliser d'ici le 31 décembre 2013, a été fixé au département de l'Allier. De nombreuses actions de promotion du dispositif ont été conduites dès l'automne par les membres du SPE sur chaque bassin d'emploi.



emplois d'avenir
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE



Le recours à l'alternance

L'unité territoriale Allier de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a accompagné la promotion de l'alternance auprès des entreprises afin de maximiser l'effet levier sur la demande d'emploi des jeunes, mais aussi des seniors, en accentuant la dynamique engagée dans l'Allier.

1 691 contrats d'apprentissage ont été signés en 2012 contre 1 654 en 2011.

379 contrats de professionnalisation ont été conclus dont 293 concernant des jeunes.

L'appui au développement des compétences des salariés

La certification : titres professionnels et validation des acquis de l'expérience (VAE)

Acteur de la politique de certification, l'unité territoriale Allier de la DIRECCTE délivre les titres professionnels du ministère chargé de l'emploi : 401 titres ont été accordés en 2012.

Au titre de la VAE, les services ont instruit 120 dossiers et 55 personnes ont bénéficié d'un appui renforcé.

Dans le département, 16 organismes de formation bénéficient d'un agrément pour organiser des sessions de validation conduisant à la délivrance des titres professionnels (72 titres professionnels dont 43 relevant de l'association pour la formation professionnelle pour adultes).

◇ Les compétences clés

Ce dispositif cofinancé Etat/fonds social européen (FSE) permet à une personne de développer ses savoirs de base, d'utiliser des outils modernes de communication, de comprendre et d'user des codes qui lui permettent d'être un citoyen actif. Dans l'Allier, 3 opérateurs ont été retenus dans le cadre du marché public régional. 446 apprenants ont été orientés en 2012, représentant un effort financier de l'Etat de 313 475 €.

➤ L'action en direction de publics spécifiques

◇ Les personnes handicapées

Conjointement avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et l'agence régionale de santé (ARS), la DIRECCTE participe à la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'amélioration du pilotage de l'allocation adulte handicapé.

Les services de l'Etat ont contribué au pilotage de l'expérimentation menée par la maison départementale des personnes handicapées concernant la mise en place d'un outil d'évaluation de l'employabilité des personnes handicapées. 50 personnes ont été accompagnées en 2012 dans le cadre de ce dispositif.

◆ La déclinaison du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH)

L'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées a mis en évidence la nécessité de renforcer le pilotage de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés et l'animation des partenariats, afin d'offrir aux personnes handicapées un parcours vers l'emploi le plus rapide et le plus efficace possible.

Le PRITH se décline autour de 4 axes :

- Axe 1 : l'accès à l'emploi durable ;
- Axe 2 : le développement de la formation professionnelle ;
- Axe 3 : le maintien dans l'emploi ;
- Axe 4 : la sensibilisation des employeurs publics et privés.

◆ Les entreprises adaptées

Les entreprises adaptées (anciennement ateliers protégés) sont des entreprises à part entière, employant au moins 80% de travailleurs handicapés.

Elles ne peuvent embaucher que des travailleurs handicapés orientés vers le marché du travail par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Ces travailleurs handicapés ont le statut de salarié.

Le soutien financier de l'Etat se décompose en deux aides :

- ◆ *Une aide au poste versée par l'agence de services et de paiement* : compensation financière à l'emploi majoritaire de salariés handicapés. Le montant de l'aide au poste est fixé à 80% du SMIC en vigueur et elle est versée mensuellement.
- ◆ *Une subvention spécifique versée par la DIRECCTE*, attribuée chaque année compte tenu des surcoûts générés par l'emploi de personnes handicapées. Elle comprend une base forfaitaire de 900 € par travailleur handicapé avec certaines majorations possibles.

Dans l'Allier, 7 entreprises adaptées ont accueilli 124 salariés handicapés en équivalent temps plein (ETP) en 2012. Au 31 décembre 2012, les aides de l'Etat s'élevaient à 1,6 M€.

◇ Les détenus

La DIRECCTE cofinance, avec la délégation interministérielle à la sécurité privée et le FSE, les actions de formation en milieu fermé sur le site de la maison centrale de Moulins-Yzeure. En 2012, 34 personnes en ont bénéficié pour 26 125 heures stagiaires pour un montant de 86 464 € Etat et 69 800 € FSE.

➤ L'appui à l'économie de proximité

L'économie de proximité englobe un ensemble d'activités orientées vers les services aux habitants et demeure porteuse d'emplois moins délocalisables.

◇ Le développement et l'organisation des services à la personne

Le département de l'Allier comptait au 31 décembre 2012 179 organismes agréés de services à la personne : 120 relèvent de la simple déclaration et 59 de l'agrément.

L'activité est ciblée sur des secteurs limitativement définis :

- ◆ l'aide directe aux personnes ;
- ◆ les aides à l'organisation familiale ;
- ◆ les aides aux petits travaux domestiques.

En 2012, la DIRECCTE a accompagné deux actions particulièrement importantes :

- ♦ la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme expérimentale relative au parcours de professionnalisation des intervenants à domicile en partenariat avec le Conseil Général, Pôle emploi, l'agence nationale des services à la personne et divers organismes de formation et certificateurs (AFPA, CFPPA, GRETA et IRFSA – Croix Rouge).
- ♦ la participation à l'instruction des demandes dans le cadre du fonds de restructuration des services d'aide à domicile géré par l'ARS.

Un fonds d'aide exceptionnelle de 50 M€ a été voté dans le cadre de la loi de finances pour 2012. Pour l'Auvergne, l'enveloppe s'élevait à 2 301 646 €. En contrepartie de cette aide, les services d'aide à domicile doivent s'engager contractuellement à un redressement pérenne de leurs comptes sur trois à cinq ans.

27 structures ont bénéficié de ce fonds au niveau régional dont 10 dans l'Allier.

Par ailleurs, la promotion de la démarche qualité reste un axe fort : incitation à la certification via les 3 certificateurs reconnus par l'Etat (Afnor, Qualicert et Qualisap) ; soutien et accompagnement de l'engagement des structures dans l'amélioration de la qualité de leurs services à travers la « charte nationale qualité » qui sera mise en place par l'agence nationale des services à la personne début 2013.

♦ L'économie sociale et solidaire

L'économie de proximité recouvre également le secteur de l'économie sociale et solidaire qui, par le biais des associations, coopératives, sociétés coopératives et participatives et groupements, emploie près de 12 500 salariés dans le département.

A ce titre, la DIRECCTE est un acteur important de la professionnalisation du secteur et œuvre en faveur de la consolidation des activités associatives.

Un accompagnement est effectué par le biais du dispositif local d'accompagnement (DLA) mis en œuvre conjointement avec la caisse des dépôts, le Conseil Général et porté par l'association Auvergne Active dont le conventionnement a été renouvelé en 2012.

A ce titre, 29 structures ont été accompagnées en 2012 et 3 accompagnements collectifs ont été réalisés, pour un budget de 149 260 € dont 46 500 € de participation Etat.

♦ Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

L'insertion par l'activité économique, issue d'initiatives d'acteurs de terrain, est un maillon essentiel de la politique de lutte contre les exclusions et une transition efficace entre l'exclusion et l'emploi durable pour les personnes exclues du marché du travail.

En 2012, l'Etat a conventionné quatre types de SIAE :

- ♦ 7 associations intermédiaires ;
- ♦ 2 entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- ♦ 5 entreprises d'insertion ;
- ♦ 13 ateliers et chantiers d'insertion pour le financement de 19 actions ;

soit un financement Etat d'un montant de 1 194 767 € concernant les parcours d'insertion professionnelle de plus de 3 200 salariés en insertion, représentant 653,21 ETP.

➤ L'action en direction des opérateurs

♦ Les missions locales

Le pilotage des missions locales est organisé par la DIRECCTE dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.



A ce titre, le montant de l'accompagnement de l'Etat en 2012 s'élève à 1 033 852€, auxquels s'ajoutent des moyens complémentaires : fonds d'insertion professionnelle des jeunes, parrainage (pour 44 jeunes), crédits pour la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 relatif à l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi (116 parcours pour des jeunes non diplômés de niveau V).

Par ailleurs, 570 jeunes sont entrés dans le dispositif du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

En outre, les 3 missions locales de l'Allier font partie des 6 missions locales de la région à avoir sollicité un financement du FSE pour développer des projets en faveur de l'insertion des jeunes.

Enfin, les missions locales sont, en tant que prescripteurs, des acteurs essentiels de la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir dans le département.

La mobilisation des services de l'Etat aux côtés des entreprises

L'accompagnement territorial renforcé des entreprises : nomination du commissaire au redressement productif

Afin de renforcer la réactivité de l'Etat pour accompagner les entreprises pouvant rencontrer des difficultés, le Président de la République a souhaité mettre en place au plus près des territoires, une force de veille stratégique et de négociation capable d'identifier les entreprises fragiles ou en danger, de faire émerger un projet industriel solide associant l'ensemble des partenaires commerciaux et financiers de l'entreprise si nécessaire, et de discuter avec les créanciers et investisseurs potentiels pour leur permettre de retrouver une situation viable pérennisant l'activité et préservant l'emploi.

A cette fin, le Ministre du redressement productif a nommé dans chaque région un commissaire au redressement productif. Placé sous l'autorité directe du Préfet de la région Auvergne, le commissaire au redressement productif doit permettre la détection des difficultés, le plus en amont possible, des petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 400 salariés.

Il est dans la région le point d'entrée des entreprises en difficultés et anime une cellule régionale de veille et d'alerte précoce.

Pour assurer sa mission, il s'appuie sur l'ensemble des services de l'Etat. Il mobilise également les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les tribunaux de commerce ainsi que tous les partenaires sociaux.

Au niveau départemental, se tient mensuellement le comité opérationnel de suivi des entreprises en difficultés présidé par le Préfet auquel participent le commissaire au redressement productif, la directrice de l'unité territoriale de la DIRECCTE, le directeur de la Banque de France, le directeur départemental des finances publiques et les Sous-Préfets d'arrondissement.

Près d'une cinquantaine d'entreprises dans l'Allier font l'objet d'un suivi de proximité et d'un appui spécifique en vue d'un traitement global et pérenne des difficultés de l'entreprise, selon 3 axes principaux : diagnostic (réorientation, médiation, expertise et conseil, financements d'audit...), plan de redressement (expertise et conseil, traitement global), plan de financement (médiation, représentation des créanciers publics).

Les entreprises fragilisées font l'objet d'un accompagnement intensif, en particulier sur le plan social, en vue de faciliter, en lien avec les ministères compétents, la mobilisation des aides à disposition, de l'aide à la réindustrialisation ou des fonds de revitalisation. Toutes les solutions de reprise des entreprises en difficulté sont recherchées.

Chaque fois que possible, les projets de restructuration envisagés sont étudiés ; l'approfondissement du dialogue social est privilégié ; les efforts déployés pour trouver des repreneurs sont multipliés ; la poursuite ou la localisation d'activités sur les sites sont recherchées.

En 2012, le commissaire au redressement productif a suivi 80 entreprises dans l'Allier pour 5 520 emplois menacés.

L'intervention de l'Etat face aux mutations économiques

La DIRECCTE accompagne les entreprises connaissant des fluctuations d'activités et des variations des carnets de commande. Elle les conseille et facilite le recours à toutes mesures permettant de former plutôt que licencier.

Le chômage partiel

En 2012, le recours à l'indemnisation au titre de l'activité partielle (souvent dénommé « chômage partiel ») a été facilité par la simplification de la procédure d'autorisation et un raccourcissement des délais d'instruction. Le recours au chômage partiel a enregistré une légère hausse par rapport à 2011, toutefois sans commune mesure avec les chiffres de 2010 :

	2010	2011	2012
Nombre de décisions	298	73	95
Nombre d'entreprises concernées	152	57	74
Nombre d'heures autorisées	1 174 032	168 518	347 335
Montant de l'aide accordée	4 296 816 €	632 355 €	188 593 €

L'augmentation du recours au chômage partiel au dernier trimestre a conduit à la mise en place de 12 conventions d'activité partielle de longue durée dans des entreprises importantes dont DUNLOP GOODYEAR, ERASTEEL, MANITOWOC, PSA Fonderie de Sept-Fons.

► La convention de formation du fonds national pour l'emploi (FNE)

Deux conventions ont été conclues en 2012 afin de faciliter la continuité de l'activité et favoriser l'adaptation à de nouveaux emplois, de salariés dont les entreprises sont affectées par la crise économique et financière.

- ♦ Une convention a été conclue avec la société ateliers mécaniques et industries spéciales (AMIS) à Montluçon qui a pour activité la forme, l'estampage et le matriçage. L'aide de l'Etat a permis d'accompagner la réorganisation interne, en soutenant des actions de formation en logistique, maintenance, management et des actions d'adaptation au poste de travail, portant notamment sur la maîtrise de la qualité des pièces forgées. 67 salariés sur un effectif de 530 ont pu bénéficier de ces dispositifs.
- ♦ Une convention a été conclue avec la société NSE Business Unit Services à Nizerolles, afin de soutenir des actions de reconversion destinées à faciliter le reclassement interne de salariés concernés par la suppression de leur emploi dans le secteur de la maintenance informatique. Ces actions ont concerné 14 salariés qui ont suivi des formations audio/vidéo et de câblage filaire industriel.

► La suppression d'au moins 10 emplois dans les entreprises de plus de 50 salariés avec mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Toute entreprise d'au moins 50 salariés qui procède au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours doit mettre en place un PSE.

Le 2^{ème} semestre 2012 a été marqué par des annonces de fermeture de site : JPM (Avermes), CANDIA (Saint-Yorre), SVANA (Vichy), et de réelles difficultés financières conduisant à la mise en redressement judiciaire de l'entreprise, voire en liquidation judiciaire (CENTRELEC à Montluçon, Terres de Décoration à Yzeure...).

D'une manière générale, le nombre de procédures judiciaires a augmenté en 2012.

◇ Les plans de sauvegarde de l'emploi

2 entreprises ont été concernées en 2012 dont 1 a été placée en situation de redressement judiciaire :

♦ NSE à Nizerolles

Dans le cadre d'un projet de réorganisation touchant le secteur de la maintenance informatique, l'entreprise a mis en place une procédure de licenciement collectif pour motif économique qui a concerné 58 salariés sur un effectif de 245 salariés sur le site d'Abrest. Le PSE prévoyait des propositions de reclassement interne qui ont concerné 23 salariés, ainsi que différentes mesures d'accompagnement destinées à favoriser le reclassement externe des 35 salariés restants.

Une cellule de reclassement a été mise en place par l'entreprise et la plupart des salariés ont adhéré au contrat de sécurisation professionnelle.



♦ SAS PEPINIÈRES ET ROSERAIES GEORGES DELBARD (PRGD) à Malicorne (culture de fruits à pépins et à noyau)

L'entreprise, qui comptait 121 salariés, a été mise en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Montluçon le 18 novembre 2011. Ce dernier a arrêté le plan de cession des activités et des biens de la SAS PRGD au profit de l'offre de reprise présentée par M. Amaud DELBARD le 23 mars 2012. La cession des actifs de la société PRGD a entraîné la suppression de 64 postes de travail non repris par le cessionnaire.

2 autres entreprises ont entamé une procédure de PSE dont la mise en œuvre s'effectuera sur 2013 :

♦ JPM à Avermes

Le groupe suédois ASSA ABLOY a annoncé en juin 2012 sa décision de fermer l'unité d'Avermes JPM (192 salariés), spécialisée dans le développement et la fabrication de serrures et barres anti-panique, et de transférer une partie de ses activités à Sainte-Savine (établissement de Troyes dans l'Aube).

L'Etat veillera à ce que l'obligation de revitalisation mise à la charge de la société compense l'impact des 163 suppressions d'emplois.

- ♦ CANDIA à Saint-Yorre (groupe SODIAAL)
Lors du comité central d'entreprise du 8 novembre 2012 à Paris et du comité d'établissement du 9 novembre à Saint-Yorre, il a été annoncé la fermeture de 3 usines sur 8 dont celle de Saint-Yorre (102 salariés). Une démarche de réindustrialisation du site a été lancée par la société sous l'égide et le contrôle du Préfet. Si cette démarche n'aboutit pas, une obligation de revitalisation pourra lui être imposée.

La suppression de 10 emplois et plus sans PSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

Par ailleurs, 8 entreprises sur l'ensemble du département ont procédé au licenciement de 10 salariés et plus sans PSE :

- ♦ les ambulances de Gannat (10 salariés) ;
- ♦ plusieurs entreprises du bâtiment (ANTUNES BATIMENT TALON, GAILLE...), groupe BATTISSEO (près d'une centaine de salariés) ;
- ♦ CENTRELEC (105 salariés dont environ 30 à Montluçon) ;
- ♦ Menuiserie MICHELIN à Désertines (19 salariés) ;
- ♦ Pépinières de Tronçais (21 salariés) ;
- ♦ Terres de Décoration (20 salariés) ;
- ♦ SAEB NOUVELLE (28 salariés) ;
- ♦ SVANA à Vichy (15 salariés).

En 2012, 539 licenciements pour motif économique ont été dénombrés, concernant 223 entreprises avec ou sans PSE.

Les ruptures conventionnelles

En 2012, le rythme mensuel de ruptures conventionnelles était toujours soutenu pour atteindre le chiffre de 1 250 en fin d'année.

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

Dans le cadre des licenciements économiques et depuis la loi Cherpion de juillet 2011, les entreprises de moins de 1 000 salariés (hors procédure de redressement ou liquidation judiciaire) doivent proposer aux salariés dont le contrat est rompu l'accompagnement prévu dans le cadre du CSP. A la fin du mois de décembre 2012, 493 bénéficiaires du CSP étaient comptabilisés (302 hommes et 191 femmes).

Mise en oeuvre du dispositif de revitalisation de l'emploi

En réponse aux mutations économiques générées par les fermetures de sites qui ont affecté les bassins d'emplois du département, des dispositifs de revitalisation et de soutien à l'emploi ont été mis en place, à destination des territoires concernés.

Bassin d'emploi de Moulins

- ◇ **Deux conventions de revitalisation sont arrivées à échéance** : JPM et MANITOWOC.

L'aide consistait en une subvention de 3 000 € par emploi créé sur la base du nombre d'emplois programmés à 3 ans.

- ♦ JPM : la convention JPM arrivée à échéance le 11 octobre 2011 avait pour objectif de recréer 150 emplois. A cette date, 152 emplois étaient programmés. Au 31 décembre 2012, 108 étaient créés.
- ♦ MANITOWOC : la convention Etat/MANITOWOC avait pour objectif de recréer 131 emplois. Elle est arrivée à échéance le 14 avril 2012. A cette date, 137 emplois étaient programmés. Au 31 décembre 2012, 103,5 étaient créés.

- ◇ **Une convention est en cours** :

- ♦ BONNA SABLA : cette entreprise, dont le siège est situé à la Défense (92), avait envisagé de fermer son site de Diou en juillet 2011.

Le PSE de BONNA SABLA notifié le 17 décembre 2010 prévoyait la suppression de 31 emplois sur ce site. Etant donné l'ampleur de l'impact de ces licenciements sur le bassin d'emploi, l'entreprise a été assujettie à l'obligation de revitalisation.

Une convention a été signée le 17 juin 2011. L'aide consistait en une subvention de 4 811 € par emploi créé (31 emplois prévus).

Or, la société BONNA SABLA a décidé de maintenir une activité partielle sur le site de Diou. Le nombre de suppression d'emplois a été ramené à 17. Un avenant a donc été établi ramenant le nombre d'emplois à recréer à 17.

En septembre 2011, 17 emplois nouveaux étaient programmés. Or, à échéance de la convention, soit le 17 décembre 2012, le bilan a démontré que, compte tenu de la conjoncture, 4 emplois programmés n'avaient pas été créés et que, selon les chefs d'entreprise concernés, ne le seraient pas. Afin de pouvoir détecter de nouveaux projets, un avenant prolongeant la convention jusqu'au 30 juin 2013 a été signé.

En septembre 2011, 17 emplois nouveaux étaient programmés. Or, à échéance de la convention, soit le 17 décembre 2012, le bilan a démontré que, compte tenu de la conjoncture, 4 emplois programmés n'avaient pas été créés et que, selon les chefs d'entreprise concernés, ne le seraient pas. Afin de pouvoir détecter de nouveaux projets, un avenant prolongeant la convention jusqu'au 30 juin 2013 a été signé.

Bassin d'emploi de Montluçon

♦ Le fonds ERASTEEL :

En raison de la forte concurrence mondiale (notamment des pays émergents) pesant sur les aciers rapides, la société ERASTEEL s'est vue contrainte d'adapter ses moyens de production, notamment sur son site de Commentry, entraînant ainsi un nombre important de licenciements.

Une convention de revitalisation Etat/ERASTEEL a été signée le 15 avril 2011 en vue de recréer 57 emplois. L'aide consistait en une subvention de 3 500 € par emploi créé.

Du fait de la conjoncture et de la difficulté à identifier des projets créateurs d'emplois sur le territoire de la communauté de communes de Commentry, un avenant prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2012 a été signé le 31 octobre 2012.

Au 31 décembre 2012, 56,5 emplois étaient programmés. 21,5 ont déjà été créés.

♦ Le fonds VIVENDI :

VIVENDI a mobilisé 3,7 M€ d'aides pour accompagner les entreprises créatrices d'emplois sur le territoire constitué par l'arrondissement de Montluçon, à l'exception du canton d'Ebreuil. Ce budget d'aides a pour objectif de créer au moins 250 emplois en CDI en 3 ans.

L'aide se décline sous forme d'avance remboursable, de prime à l'emploi et d'aide à l'implantation de projets exogènes, de conseil et d'appui aux entreprises en demande d'expertise, d'aides directes.

En décembre 2012, 2 734 000 € ont été accordés sur 3 M€ au titre de l'enveloppe « avance remboursable ». 694 000 € ont été octroyés sur 700 000 € au titre de l'enveloppe « aides directes ».

481 emplois étaient programmés. 310,5 CDI ont déjà été créés.

Il est à signaler que le fonds a été également mobilisé à hauteur de 200 000 € en « avances remboursables » afin de faciliter le projet de reprise de l'entreprise DELBARD à Malicorne par M. Arnaud DELBARD, ce qui a permis d'éviter la fermeture définitive du site.

Bassin d'emploi de Vichy

♦ Le fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) :

L'Etat a mis en place un dispositif public au profit des entreprises situées dans des territoires touchés par des restructurations économiques ne donnant pas lieu à signature de conventions de revitalisation.

Dans le département de l'Allier, le territoire sud-Allier a été déclaré éligible (communauté d'agglomération de Vichy, communautés de communes de Varennes Forterre, du Pays Saint-Pourcinois et du bassin de Gannat), soit 81 communes.

Le FNRT sud-Allier, doté d'une enveloppe de 4 M€ consommée à ce jour, a prouvé toute son efficacité. Il est intervenu auprès de 12 entreprises sur ce territoire permettant ainsi de maintenir 813 emplois et d'en créer 76.

Ce dispositif donnait la possibilité à OSEO d'accorder aux entreprises éligibles des prêts de 100 000 € à 1 M€ sur une durée de 5 à 7 ans sans garantie de la part du chef d'entreprise.

La politique du travail Quelques actions en 2012

➤ L'appui à la négociation sur la pénibilité

Pour répondre aux interrogations des entreprises, l'unité territoriale de l'Allier de la DIRECCTE, en partenariat avec Réflexe RH (comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable), l'association régionale de l'amélioration des conditions de travail Auvergne, les services de santé au travail et l'association de prévention pour la santé au travail en Allier, a organisé deux réunions sur le thème : « La pénibilité au travail : un nouveau défi RH ».

Environ cinquante entreprises ont participé à ces réunions au cours desquelles ont notamment été abordés les points suivants :

- ♦ le panorama juridique des nouvelles obligations de prévention, de négociation et la traçabilité des facteurs de pénibilité ;
- ♦ le diagnostic et l'évaluation de la pénibilité, les outils permettant d'identifier les activités et postes de travail ;
- ♦ l'élaboration de la fiche individuelle d'exposition ;
- ♦ la négociation d'un accord et l'élaboration d'un plan d'action ; l'unité territoriale de l'Allier a reçu au cours de l'année 2012, 5 accords et 6 plans d'action pénibilité.

► La lutte contre la fraude et le travail illégal

La mise en place du dispositif actuel de lutte contre la fraude est issue du décret n° 2010-333 du 25 mars 2010 modifiant le décret n°2008-371 du 18 avril 2008 relatif à la coordination de la lutte contre la fraude.

Ce décret a créé une seule structure de lutte contre les fraudes et le travail illégal, en l'institutionnalisant au niveau départemental.

Le comité départemental anti fraudes (CODAF) a pour mission de définir les procédures et actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal.

Il se réunit en formation plénière sous la coprésidence du Préfet et du Procureur de la République près le tribunal de grande instance du chef lieu de département, pour l'élaboration du travail pour l'année et l'évaluation de l'activité.

Le comité se réunit en formation restreinte opérationnelle dénommée comité local antifraude (COLAF) sous la seule présidence du Procureur de la République territorialement compétent, pour la coordination de l'action des services enquêteurs dans la recherche des infractions et la mise en œuvre opérationnelle de la lutte contre toutes formes de fraudes et de travail illégal.

En 2012, le nombre d'actions par rapport à 2011 a augmenté de 89% (35 en 2011 ; 66 en 2012). Les contrôles ont été en priorité axés sur l'hôtellerie-restauration (29%), le BTP (17%) et autres commerces (20%). 47% des actions réalisées tous secteurs ont donné lieu à un procès-verbal. Le nombre de procès-verbaux a augmenté de 70% par rapport à 2011 (20 en 2011 ; 34 en 2012).

Les préjudices constatés sont en progression significative : 236 355 € en 2012 contre 168 206 €, soit + 40% en 2012. Le plus important préjudice constaté est de 58 469 €.

Le dispositif de lutte contre la fraude mis en place dans le département a permis d'éviter un préjudice financier total de 357 805 €. Le plus important s'élève à 202 310 €.

S'agissant plus spécifiquement de la lutte contre le travail illégal, 277 interventions ont été réalisées par les agents de contrôle de la DIRECCTE en 2012.

72 entreprises ont été contrôlées par les inspecteurs du travail conjointement avec les services de gendarmerie, la brigade de contrôle et de recherche, la mutualité sociale agricole et l'URSSAF dans le cadre des trois COLAF (Moulins, Montluçon, Vichy).

205 entreprises ont été contrôlées en dehors des actions COLAF dont 132 dans le secteur du BTP.

Ces contrôles ont donné lieu à 14 procédures :

- ♦ 10 procès-verbaux ont été transmis aux Parquets pour exercice d'un travail illégal, par dissimulation d'emploi de salariés ;
- ♦ 1 procédure a concerné le défaut de déclaration de détachement ;
- ♦ 3 procédures ont porté sur l'absence de déclaration préalable à l'embauche.

En dehors des actions COLAF, les agents de la DIRECCTE ont effectué de nombreux contrôles dans le cadre de la prestation de services internationale : contrôles sur place des salariés mentionnés sur les déclarations de détachement et demande de la totalité des documents obligatoires pour le donneur d'ordre et l'entreprise étrangère (contrat de sous-traitance, contrats de travail, bulletins de salaire...). La vérification de la garantie financière est également effectuée pour les agences d'intérim étrangères qui mettent à disposition du personnel, notamment sur les chantiers de bâtiment.

► La campagne relative aux risques psychosociaux (RPS)



Campagne Européenne sur l'évaluation des risques psycho-sociaux

Les agents de la DIRECCTE ont effectué 14 contrôles dans le cadre de la campagne RPS sur l'application des dispositions générales relatives à la prévention de la souffrance mentale au travail (discrimination, harcèlement moral et sexuel).

La majorité des contrôles a visé le secteur médico-social à but lucratif suivi du secteur du commerce d'alimentation de détail. Ils ont concerné essentiellement les entreprises occupant moins de 50 salariés.

La campagne a permis de faire un état des lieux. Les actions de prévention devant être mises en place feront l'objet d'un suivi, certaines entreprises étant encore au stade de l'évaluation des risques.

Quelques entreprises (plus de 50 salariés), plus avancées, ont commencé à mettre en place des indicateurs à suivre.



Le développement économique et l'aménagement économique du territoire

La modernisation des infrastructures

Les infrastructures routières

Les points forts de l'année 2012 :

L'année 2012 a notamment été marquée par la poursuite de plusieurs chantiers inscrits dans le cadre du **programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)**, qui fixe les opérations de modernisation sur le réseau national non concédé pour la période 2009-2014.

Les chantiers réalisés de 2010 à 2012 et en cours en 2013 :

sur la RCEA
sur la RN.7

D'autres études de chantiers importants hors PDMI ont concerné aussi la desserte de Vichy par la réalisation de l'autoroute A. 719, le contournement nord-ouest et le contournement sud-ouest.

RCEA ➤ L'accélération des travaux de la mise à 2x2 voies

Pour sa section comprise entre Montmarault dans l'Allier et Chalon-sur-Saône/Mâcon en Saône-et-Loire, la route centre-europe atlantique (RCEA) est un axe structurant national, mais aussi essentiel pour le développement économique des deux départements qu'elle traverse.

Son aménagement à 2x2 voies n'est à ce jour réalisé que sur 30% de son linéaire.

La décision ministérielle du 24 juin 2011 prise à l'issue du débat public a arrêté le principe d'accélération de la mise à 2x2 voies entre Montmarault (03) et Ciry le Noble/Chalon (71) par mise en concession.

La décision ministérielle précisait que différents points devaient faire l'objet d'études complémentaires (position des barrières de péage, prise en compte des usages locaux, franchise...) en poursuivant la concertation, en particulier dans le cadre d'un comité de suivi qui avait officiellement été installé le 29 novembre 2011.

Trois ateliers portant respectivement sur les enjeux environnementaux, la prise en compte des usagers fréquents et les adaptations techniques du projet ont été constitués et se sont réunis entre les mois de février et juin 2012.

Le 21 septembre 2012, le Ministre des transports a confié au conseil général de l'environnement et du développement durable une mission d'évaluation de l'ensemble des solutions proposées pour aménager rapidement la RCEA à 2x2 voies.

Cette mission rendra ses conclusions au premier semestre 2013.

Un programme de mesures de sécurisation a aussi été engagé. Il comprend des mesures de renforcement de l'information de l'usager et de la signalisation pour un montant de 1 M€.

Dans ce cadre, la mise à 2x2 voies de la section Bresnay/Chemilly sera engagée.

L'appel d'offres réalisé à l'automne 2012 va permettre la réalisation de ce chantier en 2013.

RN.7 ➤ La déviation de Varennes-sur-Allier

Compte-tenu de la sensibilité des milieux traversés, différentes mesures de suppression, de réduction et de compensation concernant les espèces protégées impactées ont été définies. Certaines sont intégrées dans les dispositions d'organisation constructives du projet. D'autres, à la fois conservatoires, mais aussi de requalification d'espaces proches de la rivière Allier, feront l'objet d'un suivi pendant 15 ans dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier.

Au niveau de l'espace de mobilité de la rivière Allier, une étude menée en 2010 et 2011 a abouti au choix d'un site propice à des actions de restitution de l'espace de mobilité de la rivière. Au lieu-dit « La Grande Garenne », au sud-ouest du projet routier, une digue sera déconstruite, ce qui permettra à terme à la rivière de remobiliser des terrains qui étaient protégés. L'enlèvement de la digue et le rachat d'une parcelle qui sera intégrée dans le domaine public fluvial constitue donc la mesure compensatoire à l'impact du projet de déviation routière à la libre divagation de la rivière, en lui permettant de reconquérir dans le futur un espace de mobilité naturelle.

Des mesures compensatoires et d'accompagnement ont été prescrites par des arrêtés préfectoraux et ministériel pris dans le cadre des procédures menées en application du code de l'environnement « loi sur l'eau » et « demande de dérogation pour le déplacement ou la destruction d'espèces protégées ».

Un comité de suivi présidé par le Préfet de l'Allier associant les collectivités locales, les associations, les chambres consulaires et les services de l'Etat a été constitué afin de suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires. Les premières mesures ont été mises en place en 2012 et se poursuivront en 2013 avec un suivi sur une période de 15 ans, dans le cadre du partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de l'Allier.

Le marché de travaux a été notifié fin décembre 2012 aux entreprises retenues ; le chantier débutera au printemps 2013.

RN.7 ➤ La déviation de Villeneuve-sur-Allier

La déviation de Villeneuve-sur-Allier contourne par l'est l'agglomération sur une longueur de 7 km.

L'année 2012 a été consacrée à la réalisation des inventaires (de la faune et de la flore, des cours d'eau et des étangs) afin d'identifier les impacts du projet routier et de définir les mesures compensatoires à mettre en place. Un dossier de demande de dérogations « espèces protégées » est en cours de constitution (amphibiens et reptiles).

RN.7 ➤ L'aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

Ce chantier, interrompu depuis fin 2010 à l'issue des travaux de terrassement suite à contentieux avec les entreprises, a repris en septembre 2012 avec la réalisation des couches de chaussées.

A.719 ➤ Section autoroutière de l'A.71 à Vichy

La section autoroutière A.719 doit relier le tronçon actuel contournant Gannat jusqu'à l'entrée de Vichy. La déclaration d'utilité publique est intervenue le 16 août 2011. Le concessionnaire a engagé l'ensemble des procédures environnementales préalables au chantier. L'ouverture à la circulation est prévue pour février 2015 et les autorisations sont obtenues.

RN.209 ➤ Le contournement nord-ouest de Vichy

Les études des milieux naturels (inventaires de la faune et la flore et des zones humides), paysagères, agricoles et de trafic ont été menées en 2012 afin de préparer la recherche de fuseau compte tenu des enjeux environnementaux, agricoles et économiques.

Un comité de suivi mis en place le 15 mars 2012 permet d'associer l'ensemble des acteurs locaux à l'avancement des études et d'engager la concertation quant au choix des fuseaux de passage de l'infrastructure.

RN.209 ➤ Le contournement sud-ouest de Vichy

Le contournement sud-ouest (maîtrise d'ouvrage Conseil Général) a connu un arrêt dans sa réalisation après l'annulation, le 20 octobre 2012 par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, de l'arrêt préfectoral du 20 octobre 2011 « loi sur l'eau ».

Tirant les enseignements de ce jugement, la procédure « loi sur l'eau » a été reprise. Le dossier a été reçu par la direction départementale des territoires (DDT) le 28 décembre 2012. La procédure se poursuit en 2013 avec la mise en place de l'enquête publique.

➤ Les 4^{èmes} Partenariales du transport en Auvergne



Depuis 2005, l'observatoire régional des transports Auvergne, structure informelle co-pilotée par la DREAL et la chambre de commerce et d'industrie Auvergne, organise les « Partenariales du transport » qui réunissent tous les acteurs du monde des transports sur une thématique particulière.

L'objectif est d'offrir aux professionnels et usagers des transports un espace d'informations et d'échanges autour d'exposés techniques et de tables rondes.

En 2012, ces 4^{èmes} rencontres ont été consacrées à la « logistique durable » qui doit répondre à un réel défi : réduire l'impact des activités transport et logistique dans un contexte de contraintes économiques, environnementales et sociales tout en optimisant l'ensemble de la chaîne logistique et en répondant aux attentes des consommateurs.

Organisée le 20 novembre 2012 à l'IUT d'Allier de Montluçon, avec le concours du département gestion logistique et transport, cette manifestation était jumelée avec la 1^{ère} journée du transport et de la logistique de l'Allier, à l'initiative du comité d'expansion économique de l'Allier.

Cette journée a également été l'occasion de dresser le bilan des 34 transporteurs routiers de marchandises de la région engagés dans le dispositif « Objectif CO2 », démarche volontaire et responsable qui vise, par des actions concrètes, à réduire les émissions de dioxyde de carbone (politique co-animée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et la DREAL Auvergne).

Les infrastructures ferroviaires

Les points forts de l'année 2012 :

- la **LGV POCL** (Paris-Orléans-Clermont-Lyon)
- les travaux **CPER, plan rail** et **pôle d'échanges intermodal (PEI)** de Moulins

La LGV POCL

Après le débat public qui s'est déroulé du 4 octobre 2011 au 25 janvier 2012, le conseil d'administration du 7 juin 2012 de réseau ferré de France (RFF) a décidé d'étudier les conditions de la poursuite du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (LGV POCL), par une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête publique.

Cette étape préliminaire, d'une durée d'environ un an, doit permettre de préciser les caractéristiques techniques du projet en étudiant les adaptations possibles sur la base des scénarios « ouest » et « médian » par Roanne.

Le dispositif d'étude et de concertation qui accompagne cette étape a été validé le 3 octobre 2012 lors du comité de pilotage présidé par le Préfet de la Région Auvergne, en tant que Préfet coordinateur du projet.

Ce dispositif prévoit l'association de l'ensemble des acteurs concernés grâce à différentes instances de concertation :

- ♦ les élus dans une « commission consultative » ;
- ♦ les associations, acteurs du territoire et services des collectivités et de l'Etat dans des « ateliers techniques » ;
- ♦ les citoyens volontaires dans des « ateliers citoyens » ;
- ♦ l'ensemble des usagers dans des réunions publiques.

La commission consultative organisée le 9 novembre 2012 à Clermont-Ferrand a permis d'ouvrir les réflexions de cette nouvelle année de travail. Une première phase d'ateliers techniques et citoyens s'est déroulée de novembre 2012 à janvier 2013 dans différentes villes.



Un atelier technique portant sur les fonctionnalités du projet s'est ainsi déroulé le 4 décembre 2012 à Vichy. Des ateliers citoyens ont été organisés à Clermont-Ferrand en décembre 2012.

La LGV POCL fait également l'objet, comme les autres grandes infrastructures de transport, de la réflexion engagée à la demande du gouvernement par la commission « Mobilité 21 » chargée d'évaluer le projet de schéma national des infrastructures de transport et proposer des critères de hiérarchisation des différentes infrastructures à réaliser.

Les travaux du contrat de projets Etat-Région (CPER), plan rail, pôle d'échanges intermodal (PEI)

Dans le contrat de projets 2007-2013, l'Etat et la Région ont inscrit un important volet « ferroviaire et transports collectifs » d'un montant total de 237 M€. L'Etat a contractualisé à hauteur de 70 M€.

Les partenaires ont souhaité compléter le programme du CPER pour permettre un développement plus affirmé de l'usage du transport ferroviaire à l'échelle auvergnate.

Ainsi, l'Etat, la Région Auvergne et RFF ont signé en février 2009 un plan rail afin de remettre les voies ferrées structurantes à un niveau de performance (niveau d'entretien pérenne) qui permet d'en utiliser toute la capacité, en supprimant et prévenant les ralentissements imposés.

Il sera ainsi possible de faire face durablement au développement prévisible des trains express régionaux (TER) et du fret, tout en faisant évoluer les opérations de maintenance vers la remise à niveau préventive plutôt qu'un entretien curatif du réseau.

Pour ce plan rail, d'un montant total en Auvergne de 213 M€, la participation de chacun des partenaires est de 60 M€ pour l'Etat, 60 M€ pour la Région et 93 M€ pour RFF.

Le bilan financier de l'Etat pour le CPER et le plan rail est le suivant :

CPER 2007-2013	Total en M€	Cumul fin 2012	Taux d'engagement en %
AE	67	49 345 522	74
CP	67	40 241 563	-

Plan-rail 2009-2013	Total en M€	Cumul fin 2012	Taux d'engagement en %
AE	60	60 000 000	100
CP	60	38 677 340	-

AE = autorisation d'engagement - CP = crédits de paiement

Des travaux ont été réalisés du 2 janvier au 6 avril 2012, sous circulation, sur la ligne Clermont-Ferrand/Paris.

Plusieurs chantiers ont eu lieu du sud de Vichy au nord de Moulins pour permettre une augmentation de la vitesse à 200 km/h sur certaines sections au 1^{er} semestre de l'année 2013.

Des travaux sous coupure partielle se sont déroulés également entre Vichy et Puy-Guillaume (63), du 16 février au 7 mai 2012, dans le cadre du plan rail fret (pour mémoire, ce plan est financé aux 2/3 par l'Etat et 1/3 par RFF). Ces travaux, dont le montant s'élève à 4,5 M€, ont concerné notamment la remise à niveau des voies et le remplacement de traverses.

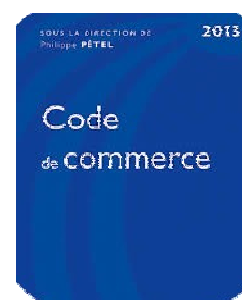
Le PEI de la gare de Moulins

Après l'inauguration de la phase principale d'aménagement le 8 septembre 2011, l'Etat a contribué au financement d'une dernière tranche de travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF portant sur le mur de services, les toilettes, la démolition de l'aile nord, la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite et l'information aux voyageurs, pour un montant de 106 692 €. Ce volet complète l'aménagement du PEI réalisé par la communauté d'agglomération et RFF les années précédentes.

L'urbanisme

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

La CDAC, présidée par le Préfet, est composée de cinq élus et trois personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.



Elle intervient pour toutes créations ou extensions de commerce dont la surface de vente totale atteint 1 000 m².

En 2012, elle s'est réunie à 9 reprises pour des demandes représentant 48 380,30 m² de surface de vente totale.

- ◇ La CDAC a autorisé 8 dossiers de commerces de détail, d'une superficie totale de 45 590,30 m².

Sur l'ensemble du département, les demandes concernaient :

- ◆ 6 créations correspondant à 3 ensembles commerciaux, 1 magasin de bricolage, 1 magasin alimentaire, 1 magasin non spécialisé, ce qui représente une surface de vente totale de 42 701 m².
- ◆ 2 extensions : 1 magasin d'alimentation, 1 magasin de bricolage, ce qui correspond à une surface de vente totale de 3 367,30 m².
- ◆ 1 modification substantielle pour un projet déjà autorisé, soit une surface de vente totale de 2 312 m².

- ◇ La CDAC a refusé 1 dossier de création, pour une surface de vente totale de 2 990 m².

4 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) :

- ◆ 1 dossier de création a été accordé ;
- ◆ 1 a été refusé ;
- ◆ 1 est en attente d'examen ;
- ◆ sur 1 projet d'extension, le pétitionnaire a renoncé au bénéfice de son autorisation, objet du recours.

La démarche SCOT (schéma de cohérence territoriale)

La vocation de ce document est d'équilibrer le territoire dans toutes ses dimensions (urbanisme, commerce, déplacement...) et de préparer l'agglomération pour l'avenir.

Dans le département de l'Allier, 4 SCOT ont été approuvés :

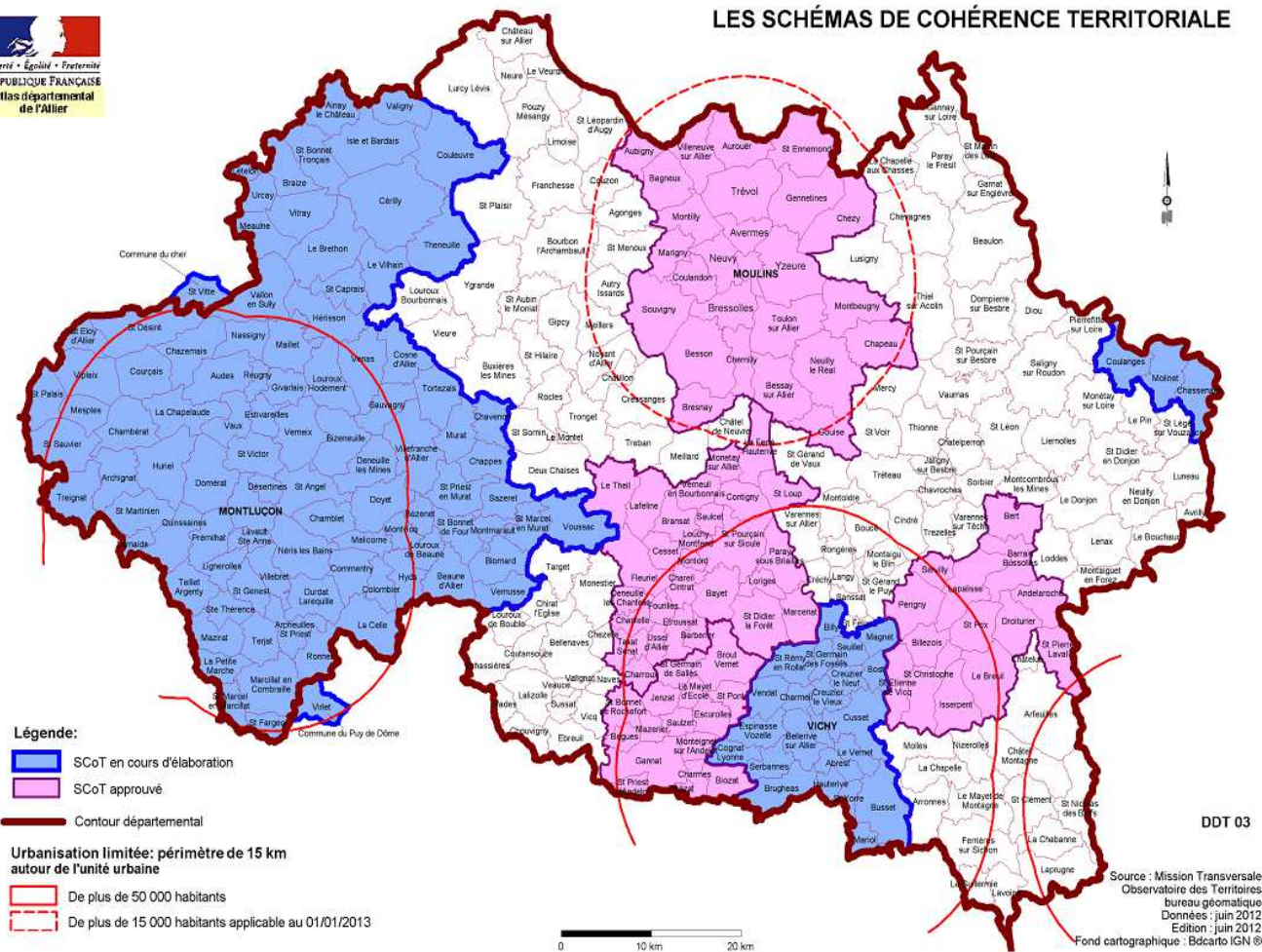
- ♦ Pays de Lapalisse (14 communes) ;
- ♦ Saint-Pourcinois (27 communes) ;
- ♦ Bassin de Gannat (16 communes) ;
- ♦ Moulins (26 communes).

2 SCOT sont en cours d'élaboration : le SCOT du pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (95 communes), arrêté le 2 juillet 2012 et dont l'avis de l'Etat a été signé le 10 octobre 2012, et le SCOT de Vichy Val d'Allier (23 communes) dont le projet a été arrêté le 24 janvier 2013.

L'Interscot du pays Vichy Auvergne engagé en 2010 a été achevé en avril 2012.



LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE





Le développement économique et l'aménagement économique du territoire

La modernisation des infrastructures

L'agriculture

Le paiement des aides agricoles

La politique agricole commune (PAC) a été relativement stable en 2012 avant une réforme majeure annoncée pour le 1er janvier 2014.

La PAC a concerné environ 4 600 exploitants agricoles de l'Allier. Elle a engendré le paiement de plus de 165 M€ aux exploitants concernés, somme qui reste stable par rapport à l'année 2011. Ces montants se répartissent comme suit :

Aides à la surface	107 M€
Indemnités compensatoires de handicap naturel	10 M€
Mesures agro-environnementales (dont prime à l'herbe agro-environnementale)	15 M€
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	31 M€
Aide aux ovins / caprins	3 M€

Le développement des télédéclarations



La télédéclaration des demandes d'aides au titre de la PAC prend de l'ampleur chaque année dans le département de l'Allier. En 2012, ce sont près de 60 % des agriculteurs qui ont déposé leur dossier « surfaces » par internet, via une procédure sécurisée, rapide et simplifiée. En effet, chaque agriculteur peut éditer un récépissé de dépôt dès lors que sa demande est enregistrée. Cette procédure permet ensuite une instruction plus rapide des dossiers.

L'aide à l'installation en agriculture

L'installation de jeunes agriculteurs, favorisant un renouvellement des générations, est l'une des priorités du ministère en charge de l'agriculture.

C'est pourquoi une aide à l'installation est versée aux agriculteurs de moins de 40 ans, justifiant d'une formation suffisante et présentant un projet économique viable. Cette aide est cofinancée par le second pilier de la PAC et par des crédits d'Etat.

Elle est composée d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et de prêts bonifiés.

De 2002 à 2012, en moyenne 75 jeunes agriculteurs ont bénéficié chaque année de cette aide. En 2012, 56 dossiers ont été validés, pour un montant total de DJA de plus de 900 000 €.

La commission départementale de la conservation des espaces agricoles

La préservation des espaces agricoles est une priorité de l'Etat affirmée dans plusieurs textes de lois (Grenelle, loi de modernisation de l'agriculture).

Afin de partager cette vision avec les acteurs du territoire, le Préfet a installé en octobre 2011 la commission départementale de la conservation des espaces agricoles (CDCEA). Regroupant services de l'Etat, collectivités, représentants de la profession agricole et des associations environnementales, cette instance est chargée d'examiner tout projet dont la réalisation implique une perte de surfaces agricoles.

Réunie 9 fois au cours de l'année 2012, la CDCEA a examiné 15 permis de construire, 6 plans locaux d'urbanisme et un schéma de cohérence territoriale.

La revitalisation des territoires et leur diversification économique

L'appui à l'innovation et à l'excellence en milieu rural : les PER

Par l'appui apporté à des pôles d'excellence rurale (PER), l'Etat soutient des projets cohérents, innovants et créateurs d'emplois en territoire rural. Ils sont fondés sur une démarche de partenariat public-privé, prenant en compte le développement durable.

L'Allier avait bénéficié au titre de la première génération des PER d'une labellisation de 3 projets (Excellence Bois en Montagne Bourbonnaise, Naturopôle en Val-de-Sioule, Alliance Ville Campagne à Marcillat-en-Combraille).

Au titre de la seconde sélection nationale en 2010-2011, ce sont 5 pôles d'excellence qui ont été retenus dans le département :

- « Développement d'une offre de mobilité durable en territoire rural » sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général sur le thème des transports dans l'espace rural ;

- ♦ la seconde phase du « Parc Naturopôle Nutrition Santé » ;
- ♦ « Cultiver la mémoire pour préparer l'avenir à Jaligny-sur-Besbre » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val-de-Besbre Sologne Bourbonnaise ;
- ♦ « Valorisation et innovation par la réalité virtuelle » en Pays Saint-Pourcinois sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois ;
- ♦ « Pôle de développement des métiers de la filière bois » sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

Des conventions cadres entre l'Etat et la structure en charge de la conduite de chacun de ces pôles ont été signées. Elles sont suivies de la signature des conventions opérationnelles avec chacun des maîtres d'ouvrage d'une opération. Toutes ces conventions opérationnelles seront signées avant le 30 juin 2013.

La mise en œuvre des actions dans le cadre de ces pôles d'excellence se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2014, ou au 30 juin 2015 selon la date de labellisation des programmes.

Au total et au vu des dossiers opérationnels, il est prévu d'engager près de 14 M€ d'investissements au titre de ces pôles d'excellence au bénéfice du développement rural. L'appui financier de l'Etat et des fonds européens s'élève à 4,4 M€ dont 3,23 M€ au seul titre du FMM (fonds ministériel mutualisé correspondant aux financements d'Etat spécifiques aux PER).

L'appui aux investissements locaux par la DETR

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Issue de la fusion des anciennes dotations globale d'équipement (DGE) et de développement rural (DDR), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) apporte l'appui de l'Etat aux projets des collectivités locales. Les priorités et conditions d'interventions sont définies par une commission d'élus, désormais composée de 9 représentants des présidents de communautés de communes et de 8 représentants des maires.

Elle a reconduit la politique mise en place les années précédentes au titre de la DDR et de la DGE, avec confirmation du dispositif de solidarité entre les communes et affectation prioritaire des ressources à la prise en charge des besoins d'équipements des territoires ruraux : écoles, centres de loisirs, maintien des services nécessaires à la population, grands équipements culturels et sportifs, etc.

En 2012, la dotation s'est élevée à 4 701 179 €, en augmentation de 4,7 % par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par l'extension des conditions d'éligibilité des EPCI par le législateur fin 2011 au bénéfice de groupements de communes de plus de 20 000 habitants.

Une centaine d'EPCI a ainsi été rendue éligible au niveau national mais aucun en Allier. De ce fait, la part relative du département a baissé au sein de l'enveloppe nationale.

Près de la moitié du montant des aides accordées dans l'Allier contribue à la réalisation de projets de création ou de modernisation d'équipements culturels ou sportifs, d'écoles et de centres d'accueil d'enfants.

A noter qu'une part croissante des crédits permet d'aider les communes à faire face à la mise en œuvre des réalisations prescrites au titre de la mise en accessibilité des cheminements et bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Conformément aux orientations adoptées par la commission d'élus, une priorité forte est accordée aux projets des collectivités rurales à faibles ressources. Le montant moyen attribué aux communes éligibles à la DETR est de 14,4 €/an/habitant, mais il atteint 22,6 € pour celles de moins de 2 000 habitants qui ont un niveau de ressources inférieur à la moyenne.

Le maintien des services publics en milieu rural

La maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Lapalisse

Le projet médical a été validé en 2012 sous la conduite d'Alain EGAL, dentiste et coordonnateur du projet. La pose de la première pierre a eu lieu le 10 septembre 2012 et l'opération immobilière suit son cours. La partie juridique et administrative est en cours d'élaboration dans la perspective d'une inauguration à l'été 2013.

S'agissant de l'aspect médical, la MSP envisage une convention pour l'éducation thérapeutique signée avec le centre hospitalier de Vichy. Il s'agit de former les médecins et infirmiers aux 1^{ers} soins. Une salle est prévue à cet effet dans la MSP, pour l'accueil des urgences.

Cette offre de proximité s'adapte à l'esprit qui a concouru à la création des maisons de santé pluridisciplinaires.



Un espace rural attractif par la présence de services au public

Le soutien à la création et au développement d'un réseau de relais services publics polyvalents (RSP), dont le fonctionnement et l'organisation répondent aux exigences de qualité et de disponibilité fixées par la charte nationale des relais services publics, est une priorité de l'Etat dans l'Allier.

Ce réseau de RSP comporte désormais 6 relais effectivement labellisés et en fonctionnement. Un 7^{ème} est en cours de labellisation à Ebreuil.

Le soutien de l'Etat à la mise en place de ce réseau de 7 RSP représente un effort financier de 936 000 €, dont 646 000 € pour le soutien au premier investissement et 290 000 € pour l'appui au démarrage du fonctionnement.

L'accès aux services de santé de proximité

L'accès aux services de santé de proximité, qui correspond à une forte attente de la population, est un élément indispensable à l'attractivité des territoires ruraux. Il appartient à l'agence régionale de santé (ARS) de définir les conditions de mise en place de l'offre de santé de premier recours dans les territoires avec les professionnels de santé.

Les collectivités locales, et l'Etat par ses aides financières, peuvent apporter leur appui aux initiatives prises s'inscrivant dans la politique définie par l'ARS, en particulier pour créer des maisons de santé pluri professionnelles.

Depuis 2009, l'Etat en Allier aide à la réalisation de tels projets par les collectivités.

Fin 2012, ce sont ainsi 5 créations de maisons médicales qui ont été financées par l'Etat : Montmarault, Ainay-le-Château, Le Donjon, Chevagnes, Lapalisse, représentant 704 000 € d'aides au total.

De nouveaux projets, en cours d'élaboration, ont fait l'objet d'un suivi attentif des services de l'Etat en 2012 dans le Saint-Pourcinois et à Bellenaves. Les projets médicaux correspondant au pôle de Saint-Pourçain-sur-Sioule et Bellenaves ont été validés par l'ARS. La mise en œuvre des projets immobiliers devrait pouvoir intervenir dans les prochains mois.



Le développement économique et l'aménagement économique du territoire

La préservation et la valorisation du patrimoine

Le patrimoine naturel et l'environnement



Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, réalisé conjointement par l'Etat et la Région Auvergne, 9 grandes régions naturelles ont été identifiées sur le territoire régional.

5 de ces régions sont définies entièrement ou partiellement dans le département de l'Allier :

- ◇ Bourbonnais-Basse Combraille ;
- ◇ Sologne Bourbonnaise et Val de Loire ;
- ◇ Limagne Val d'Allier ;
- ◇ Combrailles ;
- ◇ Livradois-Forez.

Sur chacune d'entre elles, une rencontre territoriale s'est tenue en 2012, permettant de partager et d'améliorer le pré-diagnostic des continuités écologiques présentes et d'en aborder les enjeux de préservation.

Parallèlement, des ateliers scientifiques se sont penchés sur l'identification des réservoirs biologiques et des corridors écologiques. Ces travaux se poursuivront en 2013 par la définition du réseau des trames verte et bleue et l'établissement d'un plan d'actions visant à la préservation et à la remise en état de ce réseau.

Les ressources minérales

Le schéma départemental des carrières de l'Allier révisé a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012.

Ce schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières et permet en particulier de protéger la ressource en eau, notamment la nappe alluviale de l'Allier.

La réalisation d'une étude de connaissance des eaux souterraines profondes

Le département de l'Allier compte près de 360 irrigants pour environ 15 000 ha de surface irriguée.

Des modifications du code de l'environnement sur la gestion des prélèvements pour l'irrigation agricole ont introduit un dispositif visant à promouvoir et à bâtir une gestion collective structurée, permettant une meilleure répartition entre irrigants d'une ressource disponible mais limitée.

Il s'agit notamment de confier la répartition des volumes d'irrigation à un organisme unique qui aura la charge de la répartir entre les irrigants.

Ce volume sera une partie du volume global prélevable évalué sur chaque bassin versant à partir des caractéristiques hydrogéologiques, hydrauliques et hydrologiques de celui-ci et réparti entre les différents usages (adduction d'eau potable, industrie, irrigation).

La chambre d'agriculture a été désignée comme organisme unique de la gestion collective des prélèvements agricoles sur l'ensemble du département de l'Allier par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2008.

Pour réaliser ce travail, la chambre doit collecter un certain nombre de données sur les volumes effectivement prélevés depuis plusieurs années par les différents irrigants et analyser leurs incidences sur le milieu naturel, mais également connaître le volume prélevable dans le milieu naturel.

Concernant l'évaluation du volume prélevable en eaux superficielles, une étude a été menée par le centre d'études techniques de l'équipement (CETE) sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL d'Auvergne.

La DREAL Auvergne a également mandaté les bureaux d'études FREMION et TERRAMATER pour la réalisation d'une étude sur les nappes souterraines profondes dans l'Allier. Cette étude débutée en juin 2011 s'achèvera courant 2013.

Elle a pour objet d'identifier les formations aquifères profondes, hors nappes alluviales, sollicitées pour l'irrigation dans le département de l'Allier, en réalisant un bilan détaillé des connaissances sur l'état des ressources et les volumes prélevés pour les besoins des différents usages.

La finalité de cette étude est d'approcher au mieux le fonctionnement des entités hydrogéologiques pour tenter d'estimer le volume prélevable et le volume disponible pour l'activité agricole par aquifère.

La chambre d'agriculture doit maintenant engager la préparation de son dossier de demande d'autorisation pluriannuelle, en s'appuyant sur les conclusions de ces études.

► L'animation de la politique Natura 2000



Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen visant à la préservation de la biodiversité par conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, en accord avec les exigences socio-économiques locales. Ce réseau est issu de l'application des directives européennes « habitats » et « oiseaux ».

Au 31 décembre 2012, le réseau Natura 2000 départemental est constitué de 23 sites, 15 issus de la directive « habitats » et 8 issus de la directive « oiseaux », assis sur 65 000 hectares environ.

En France, la gestion du réseau Natura 2000 se décline en 2 volets :

- ◇ un volet réglementaire, avec l'application des évaluations d'incidences ;
- ◇ un volet incitatif, avec des outils disponibles pour la mise en œuvre d'actions conservatoires :
 - ◆ les contrats Natura 2000, qui permettent de financer des actions de restauration du milieu naturel ;
 - ◆ les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), qui incitent les exploitants agricoles à mettre en place des pratiques respectueuses du milieu, par un versement annuel compensant les surcoûts ou les manques à gagner induits ;

- ◆ les chartes Natura 2000, qui ouvrent droit aux propriétaires s'engageant dans des pratiques de gestion respectueuses des habitats naturels, à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le 30 octobre 2012, l'office national des forêts, agence Berry-Bourbonnais, a signé la charte Natura 2000 en forêt domaniale sur les 4 sites suivants :

- ◆ forêt des Colettes (614 ha contractualisés) ;
- ◆ forêt des Prieurés (2 342 ha) ;
- ◆ forêt de Tronçais (684 ha) ;
- ◆ Monts de la Madeleine-forêt de l'Assise (130 ha) ;

soit 3 770 hectares contractualisés.

Au 31 décembre 2012, 18 chartes au total ont été signées pour 5 ans, représentant 4 084 hectares contractualisés dans le cadre de l'animation du réseau Natura 2000 départemental.

Sur le site Natura 2000 « zone de protection spéciale Sologne Bourbonnaise », site de la directive « oiseaux », couvrant 22 000 hectares et concernant 11 communes, 690 hectares ont été contractualisés dans le cadre des MAET. Le déploiement de ce dispositif incitatif représente une enveloppe globale de 850 000 € environ.

Actuellement, dans l'Allier, environ 3 000 hectares bénéficient de MAET, répartis sur 10 sites.

► La mise en œuvre des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées de l'Allier

Les plans nationaux d'actions sont des outils développés par le ministère en charge de l'écologie qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier (pollinisateurs).

Plusieurs plans d'actions concernent le département de l'Allier. Pour 3 d'entre eux, la responsabilité du département pour la conservation des espèces visées est importante.

Outre l'Etat, plusieurs partenaires institutionnels se mobilisent pour la bonne mise en œuvre de ces plans (Europe, Région, Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Le Conseil Général de l'Allier, fortement sensibilisé à cet enjeu de biodiversité et pleinement conscient de sa responsabilité territoriale pour leur conservation, prévoit d'accompagner ces plans à partir de 2013.

- **La cistude d'Europe**

Menacée au niveau national, la cistude fait l'objet d'un plan national d'actions visant à améliorer les connaissances sur l'espèce, favoriser sa conservation et communiquer sur ses enjeux. La cistude demeure encore bien représentée dans le département de l'Allier (Sologne Bourbonnaise et Bocage Bourbonnais en particulier). De ce fait, le plan a fait l'objet d'une déclinaison régionale dont l'animation a été confiée au conservatoire des espaces naturels (CEN) de l'Allier.

- **Les odonates (ou libellules)**

L'Allier se distingue des 3 autres départements de la région grâce à une topographie peu élevée et la présence de milieux alluviaux d'importance européenne. De ce fait, il accueille des espèces particulièrement rares et localisées. Le plan d'action, mis en œuvre en Auvergne grâce à l'animation du CEN d'Auvergne, permettra de soutenir et de dynamiser les actions de connaissance et de conservation de ces espèces.

- **Le sonneur à ventre jaune**

Ce batracien est inscrit sur la liste rouge nationale des amphibiens menacés. L'Allier est le département d'Auvergne où il est le plus représenté (45% de l'ensemble des communes). Présente en forêt, en prairie et aux abords des cours d'eau et des milieux associés, cette espèce bénéficiera, via le plan national d'action décliné en Auvergne, d'initiatives qui permettront de mieux la connaître, la préserver et la prendre en compte dans le cadre des différentes activités pouvant influencer son état de conservation.



©Stéphane CHEMIN - Ecoter

► La planification en matière d'énergie, d'air et de climat



Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie a été approuvé le 20 juillet 2012, après avoir été adopté le 26 juin 2012 par le Conseil Régional.

Ce document vise à donner un cadre d'actions commun à tous les acteurs du territoire pour répondre au défi énergétique et au changement climatique.

Il est constitué à cette fin d'un rapport et d'un document d'orientations stratégiques portant sur l'ensemble des énergies en Auvergne.

Il comporte un volet spécifique traitant de l'énergie éolienne : le schéma régional éolien.

Outre le recensement de tous les enjeux, celui-ci présente notamment une carte des zones favorables au développement de l'énergie éolienne, à valeur indicative, assortie d'une liste des communes concernées.

La cartographie est issue du croisement de plusieurs types de données. Pour le département de l'Allier, ce sont principalement les ensembles paysagers remarquables, les espaces naturels protégés et le patrimoine architectural et paysager qui ont été utilisés.

Cette carte exclut donc, principalement, les vallées de l'Allier, de la Loire, du Cher, de la Besbre, une partie de la vallée de la Sioule, la forêt de Tronçais et une grande partie de la Montagne Bourbonnaise.

D'autres enjeux et contraintes, difficilement cartographiables à l'échelle de la carte présentée, seront obligatoirement à prendre en compte lors de tout projet.

La cartographie ainsi établie ne constitue donc qu'un premier niveau de localisation des zones favorables à l'éolien. Des études doivent être menées préalablement à la réalisation de projets éoliens.

► Le transport et la distribution de l'électricité

En termes d'ouvrages relatifs au transport électrique, 2 autorisations de travaux ont été délivrées en 2012 dans le département de l'Allier : l'une pour l'agrandissement du poste de Bayet 400-225 kV, et l'autre concernant un programme de sécurisation de la ligne 225 kV issue du poste de Bayet jusqu'au poste de Montvicq. En matière de distribution électrique, 5 autorisations de travaux concernant des lignes 20 000 volts ont été délivrées, permettant de sécuriser le réseau de distribution électrique.

Ce chantier de sécurisation se poursuivra en 2013.

► Le bilan des actions de contrôle de l'inspection des installations classées

En 2012, les services de l'inspection des installations classées (DREAL et DDCSPP) ont effectué 150 visites d'entreprises ou d'élevages, portant principalement sur les thématiques retenues par le ministère en charge de l'écologie.

Ces contrôles ont en particulier ciblé la gestion des déchets dans les centres de tri, les centres de véhicules hors d'usage, l'application de la réglementation européenne sur les produits chimiques, les carrières, ainsi que les pratiques d'épandages dans les élevages et l'industrie agro-alimentaire.

Suite aux contrôles, 2 infractions ont été relevées, 8 rappels à la loi effectués et une suspension ordonnée à l'encontre d'un stockage illicite et important de matières plastiques usagées.

Avec l'entrée, en 2012, des parcs éoliens dans le champ de la nomenclature des installations classées, les premiers dossiers sont en cours d'instruction.

► Les déchets

Le suivi des installations de traitement et la participation à l'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Afin d'assurer l'élimination des déchets résiduels non dangereux, le département de l'Allier dispose de 3 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) : Chézy, Cusset et Maillet et d'une unité d'incinération à Bayet.

Plusieurs actions ont été menées en 2012 afin d'améliorer les performances environnementales des ISDND, avec l'examen par l'Etat des dossiers suivants :

- ♦ la valorisation du biogaz des 3 centres de stockage, pour produire de l'électricité ;
- ♦ la mise en œuvre de la technique de « bioréacteur » sur le site de Maillet qui permettra d'optimiser la captation du biogaz et de limiter la production de lixiviats (eau percolant à travers les déchets) ;
- ♦ l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement sur les sites de Cusset et Chézy ;
- ♦ le lancement et l'exploitation des résultats de la campagne de recherche de substances dangereuses dans les rejets d'eau de ces installations. Cette campagne, menée dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, n'a pas montré la nécessité d'imposer des actions complémentaires, mais le suivi des substances sera assuré.

Par ailleurs, l'Etat a participé aux commissions consultatives d'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

La régularisation des installations de stockage de déchets inertes

Les déchets de chantier du bâtiment (32 millions de tonnes par an) et des travaux publics (100 millions de tonnes par an) constituent au plan national des enjeux importants au regard notamment des quantités élevées qu'ils représentent.

L'Etat accompagnera le Conseil Général lors de la mise en place d'un plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment et des travaux publics.

Les discussions autour de ce plan devraient débiter lorsque le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux sera signé. Le plan actuellement en vigueur date de 2003.

La DDT s'est investie depuis 2010 afin de régulariser les installations de stockage de déchets inertes soumises à autorisation préfectorale, conformément à l'article L541-30-1 du code de l'environnement.

Les premières investigations ont permis de recenser l'existence de 65 sites de stockage de déchets inertes.

Des visites sur le terrain ont permis de rappeler aux gestionnaires de ces installations leurs obligations réglementaires, à savoir le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation en Préfecture, ou la remise en état et la fermeture du site.

Fin 2012, sur les 62 sites de stockage recensés, 30 installations étaient régularisées ou en cours de régularisation et 7 étaient fermées (25 sites restent à inspecter en 2013). Par ailleurs, les installations autorisées font l'objet de contrôles réguliers. Ainsi, en 2012, 7 installations ont été contrôlées.

► Les barrages

Le département de l'Allier possède un parc important d'ouvrages hydrauliques (barrages et digues) dont le contrôle de la sécurité est confié, depuis début 2011, à la DREAL Auvergne.

8 inspections ont été réalisées en 2012. Elles montrent que de nombreux barrages autorisés méritent une attention soutenue de la part de leur propriétaire et des efforts sur plusieurs années afin de satisfaire aux exigences accrues en matière de sécurité.

Ces inspections, menées prioritairement sur les ouvrages les plus importants (classe A ou B), ont conduit à une mise en sécurité par abaissement définitif de niveau et ont donné lieu à 3 arrêtés préfectoraux de prescriptions dont une vidange en urgence d'un barrage de classe A.

Le service de contrôle n'a pas relevé d'insuffisance grave sur les 4 études de dangers examinées en 2012. L'étude de dangers, exigée par la réglementation pour les barrages de classes A et B, évalue le niveau de sécurité de l'ouvrage au regard de sa conception, de sa surveillance et de son exploitation.

Le dossier de demande de concession hydroélectrique du barrage de Rochebut, déposé en 1993 par EDF, a été finalisé et soumis à enquête publique en 2012.



► Les berges de l'Allier à Vichy

L'histoire de Vichy est intimement liée à la rivière Allier, volontiers qualifiée de « dernière grande rivière sauvage d'Europe ». Son avenir repose en partie sur sa capacité à mettre en valeur cette position privilégiée de ville installée sur la rivière.

Au vu des investissements programmés et des aménagements prévus en rive droite de l'Allier, la ville de Vichy avait fait part, en 2010, de son souhait de maîtriser la gestion de ce territoire.

L'Etat a transféré par convention une partie du domaine public fluvial à la ville de Vichy. Cette convention, signée le 26 avril 2012, est devenue effective le 31 janvier 2013 après finalisation des conditions techniques de la délégation.

L'aménagement des plages de Vichy a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le montant des investissements pour l'aménagement des berges de l'Allier est de 8,5 M€ HT dont environ 3,3 M€ de subvention FEDER et 82 000 € de subvention Etat.



► L'amélioration quantitative de la ressource en eau

En 2012, la DDT a engagé la révision de l'arrêté-cadre préfectoral de gestion des périodes d'étiage.

La modification de l'ancien arrêté de 2008 portait sur la mise en conformité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, adopté le 18 novembre 2009, l'application de la circulaire ministérielle du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse et la prise en compte du canevas des mesures coordonnées relatif aux bassins Loire et Allier, dans le cadre de la gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne.

Des rencontres et des échanges avec les DREAL Auvergne, Centre et Bourgogne ont été organisés entre avril et septembre 2012 afin d'obtenir une cohérence de mesures pour chaque grand bassin versant, à savoir l'Allier, le Cher et la Loire.

Le projet d'arrêté a été discuté lors de la réunion du comité permanent de la mission interservices de l'environnement du 28 juin 2012 et présenté en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) le 6 décembre 2012.

L'arrêté préfectoral a été signé le 12 décembre 2012.

Cet arrêté :

- ♦ délimite 9 bassins versants, dans lesquels pourront s'appliquer des mesures de vigilance, de restriction ou d'interdiction provisoires des usages de l'eau ;
- ♦ fixe 14 stations hydrométriques de référence de mesure des débits pour ces 9 bassins-versants ;
- ♦ détermine les valeurs seuils de débits mesurées au niveau des stations hydrométriques de référence, en-dessous desquelles les mesures s'appliqueront ;
- ♦ propose le contenu des mesures de vigilance, de restriction et d'interdictions provisoires lorsque ces débits de référence sont atteints.

L'amélioration qualitative de la ressource en eau : captages Grenelle

Dans l'Allier, 10 zones de captages ont été retenues au titre de la politique des captages prioritaires, inscrites dans le SDAGE : 8 captages se situent dans la nappe alluviale de l'Allier et 2 dans la nappe alluviale de la Loire.

Les critères de choix ayant conduit au classement sont la pollution par les nitrates et/ou la pollution par les pesticides ainsi que l'importance de la population desservie. L'objectif de cette politique est d'améliorer la qualité de l'eau de ces 10 captages et d'éviter la mise en place de traitement de ces polluants.

La procédure prévoit la définition, pour chaque captage, de son aire d'alimentation et, à l'intérieur de cette aire, d'une zone considérée comme étant la plus vulnérable, dite zone d'action prioritaire (ZAP). Dans ces ZAP, un programme d'actions est à mettre en place.

C'est dans ce cadre qu'en décembre 2009, une étude a été lancée sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte des eaux de l'Allier (SMEA) et avec un soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB). Un comité de pilotage a été mis en place pour valider les conclusions de cette étude.

L'arrêté de définition des aires d'alimentation et des ZAP des 10 captages a été signé le 19 novembre 2012.

En parallèle, la DDT a favorisé l'émergence d'un contrat territorial permettant de financer des actions dans les domaines agricoles et non agricoles.

Le contrat territorial est en cours de rédaction par les animateurs embauchés par le SMEA et la chambre d'agriculture, avec une participation financière de l'AELB et des groupes d'action locale de Moulins et de Vichy.

Les discussions se poursuivent avec des réunions régulières d'un comité de suivi technique et d'un comité de pilotage. Après la réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles, les premières actions ont débuté en 2012 par la contractualisation de MAET par 21 exploitants portant sur la limitation de fertilisation pour les surfaces en herbe et pour les grandes cultures, ainsi que la création de couverts en herbe.

Le contrat territorial prévoit :

- ♦ un volet agricole avec des actions d'animation et de conseil, des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), le financement d'investissement de matériel pour la fertilisation ou l'utilisation de produits phytosanitaires plus performants ;
- ♦ un volet non agricole avec des actions d'animation et de sensibilisation en particulier sur l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers, des actions visant l'amélioration des rejets de stations de traitement des eaux usées et la résorption des points noirs en assainissement non collectif.

Le suivi de la directive « eaux résiduaires urbaines »

La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées. Les niveaux de traitement requis sont fixés en fonction de la taille des agglomérations d'assainissement et de la sensibilité du milieu récepteur du rejet final.

Cette directive européenne impose aux Etats membres de l'Union Européenne de veiller à ce que les agglomérations d'assainissement d'une taille supérieure à 2 000 équivalents-habitants (EH) et celles organisant la collecte des eaux usées, soient équipées d'un système de traitement de ces eaux, avant leur rejet au milieu naturel.

Dans le département de l'Allier, les agglomérations d'assainissement non conformes de Saint-Pourçain-sur-Sioule et Commentry « la Brande », d'une taille supérieure à 2 000 EH, sont en phase d'achèvement de leurs travaux de mise aux normes.

Il convient de rappeler que, dans le cadre de la procédure du contentieux européen relatif à l'assainissement collectif portant exclusivement sur les installations de plus de 2 000 EH, opposant la France à la Commission Européenne, plus aucune agglomération d'assainissement du département de l'Allier n'est concernée au 31 décembre 2012.

Pour les agglomérations d'assainissement non conformes, de taille comprise entre 200 et 2 000 EH, même si aucun contentieux européen n'a été engagé à ce jour, le service de police de l'eau de la DDT continue les démarches de suivi et de mise en conformité de ces agglomérations.

Taux de conformité en équipement des agglomérations d'assainissement par tranche de taille en équivalents-habitants au 31 décembre 2012 dans le département de l'Allier

	Nombre total d'agglomérations	Nombre d'agglomérations conformes	Taux de conformité au 31 décembre 2012	% d'agglomérations conformes ou engagées dans une réhabilitation
200 EH et moins	187	Recensement et diagnostic de conformité en cours.		
201 à 2.000 EH	136	112	82 %	98 %
2.000 à 10.000 EH	14	12	86 %	100 %
10.000 EH et plus	3	3	100 %	100 %

Globalement, la situation du département de l'Allier en matière de conformité de traitement (station d'épuration) apparaît très satisfaisante, pour les agglomérations d'assainissement de plus 2 000 EH.

Toutefois, cette situation positive doit s'accompagner :

- ♦ du maintien de la surveillance du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement (réseaux et station) au travers de l'expertise des résultats d'auto-surveillance transmis par les collectivités chaque année ;
- ♦ de la poursuite des efforts engagés vis-à-vis des agglomérations d'assainissement de moins de 2.000 EH non concernées par le contentieux européen à ce jour.

Le suivi du plan national de maîtrise du sanglier

Depuis plusieurs années, le département enregistre une forte augmentation des populations de sangliers et en parallèle, une forte croissance des dégâts causés aux cultures agricoles. Pour cette espèce, la mise en place d'un plan de chasse en 2006 n'a pas encore permis d'instaurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique sur l'ensemble du département.

Ce constat a également été fait au niveau national, ce qui a conduit à la mise en place d'un plan national de maîtrise des populations de sangliers. La déclinaison de ce plan au niveau local, afin de réguler les populations de sangliers, présente un enjeu fort pour les services de l'Etat en charge de cette problématique. Dans ce cadre, plusieurs décisions ont été prises :

- ♦ adaptations du plan de chasse pour le rendre plus souple et mieux adapté aux réalités locales ;
- ♦ mise en place de plans de régulation administrative dans les zones non chassées ;
- ♦ encadrement de l'agrainage ;
- ♦ extension des périodes de chasse (ouverture anticipée et classement comme nuisible).

Cette politique, initiée en 2008, a commencé à porter ses fruits en 2011 avec une baisse conséquente des dégâts dus aux sangliers (- 40 %).

Année	Surfaces détruites (en hectares)	Montant de l'indemnisation (en €)
2008	1 170	370 654
2009	1 160	247 746
2010	1 494	523 474
2011	1 224	316 223
2012	1 005	469 453

Il convient de rester vigilant et, notamment, d'adapter les plans de chasse chaque année à l'évolution de la situation.

Le patrimoine historique et culturel

La réhabilitation des monuments historiques

L'Allier comporte un patrimoine monumental exceptionnel, présent tant au sein des villes que des espaces les plus ruraux. La diversité et l'intérêt de ce patrimoine en font un atout pour le développement économique, en particulier touristique du département.

L'Etat intervient par sa politique de préservation et de valorisation de ce patrimoine en raison :

- ♦ de sa mission qui consiste à veiller à la préservation du patrimoine commun de la Nation à travers les siècles en assurant ou contribuant au maintien de ses éléments essentiels. A ce titre, l'Etat a charge de prendre les mesures réglementaires nécessaires, en contribuant au financement des travaux pour les édifices appartenant aux collectivités, mais aussi en qualité de propriétaire d'édifices d'Etat (la cathédrale de Moulins, le château de Chareil-Cintrat, la Bible de Souvigny, etc.) ;
- ♦ du nécessaire appui financier aux propriétaires publics (collectivités territoriales) ou privés afin de garantir la réhabilitation effective des monuments. Ceci concerne tout particulièrement les communes les plus rurales dont les budgets communaux sont souvent sans commune mesure avec l'ampleur des chantiers à conduire ;
- ♦ du caractère essentiel de sa contribution au développement touristique et économique du département, ainsi que de la politique culturelle.

En 2012, le concours financier de l'Etat aux travaux réalisés sur les monuments a dépassé 1,8 M€ en Allier.

Les principaux chantiers financés en 2012 ont concerné notamment :

- ♦ l'église Saint-Georges de Bourbon l'Archambault ;
- ♦ l'église de Buxières-les-Mines ;
- ♦ l'abbaye Saint-Vincent à Chantelle ;
- ♦ l'église de Chemilly ;
- ♦ l'église de Châtelay à Hérisson ;
- ♦ l'église de Lafeline ;
- ♦ le donjon de Gayette à Montoldre ;
- ♦ l'église de Saint-Menoux ;
- ♦ le prieuré bénédictin de Souvigny.

Le centre dramatique national de Montluçon (CDN)

Au 1^{er} janvier 2012, la metteuse en scène Anne-Laure LIEGEOIS a laissé sa place de directrice du centre national dramatique de Montluçon à Johnny BERT.



Depuis sa nomination par le Ministre de la culture et de la communication, en concertation avec le maire de Montluçon, le Président du Conseil Régional d'Auvergne et le Président du Conseil Général de l'Allier, Johnny BERT privilégie le croisement des disciplines et en particulier la marionnette, souvent présente dans ses créations.

Le CDN développe une politique d'éducation artistique, concourt à la diversification sociale et géographique des publics et contribue au dynamisme culturel du territoire. Cette mission s'avère particulièrement importante sur un territoire comme celui du CDN de Montluçon.

Il collabore avec plusieurs équipements culturels : le centre Athanor, la médiathèque, la scène de musique actuelle « Le guingois » et le conservatoire à rayonnement départemental André MESSAGER.

Aujourd'hui nommé « Le fracas » par son nouveau directeur, le CDN de Montluçon fut labellisé « centre dramatique national » par la signature d'un premier contrat de décentralisation dramatique signé en 1993.

Ce contrat a été de nouveau signé entre le directeur et le Ministre de la culture pour la période 2012/2015. Outre le projet artistique détaillé, il comporte un rappel des missions d'intérêt public des CDN, les modalités de fonctionnement et les obligations liées au cahier des charges ainsi que le montant de l'engagement financier de l'Etat au moment de la signature : 1 M€.

Le CDN bénéficie d'un financement de la part des collectivités publiques : l'Etat, la Ville, la Région, le Département de l'Allier. Une convention 2012/2015 a été signée entre ces partenaires et le CDN.

➤ L'archéologie dans l'Allier

L'archéologie fait partie des missions régaliennes de l'Etat. Le service régional de l'archéologie de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a pour missions :

- ◆ de veiller à l'application de la législation ;
- ◆ d'instruire les demandes d'autorisation de fouilles ;
- ◆ de prescrire les opérations d'archéologie préventive, d'en surveiller et contrôler l'exécution ;
- ◆ d'encadrer la recherche archéologique régionale ;

- ◆ de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la protection, la conservation et la promotion du patrimoine archéologique ;
- ◆ d'assurer la diffusion et la valorisation de la recherche.

Depuis la loi relative à l'archéologie préventive de février 2001, le ministère de la culture et de la communication encourage les collectivités territoriales à créer et développer des services archéologiques opérationnels, qu'il agrée après avis du conseil national de la recherche archéologique.

Le Conseil Général de l'Allier est un des pionniers de la région. Il a créé le service d'archéologie préventive du département de l'Allier (SAPDA) qui a reçu l'agrément le 1^{er} décembre 2008 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Général a fait le choix de ne réaliser qu'une partie seulement des diagnostics prescrits par l'Etat sur son territoire. Si le SAPDA ne peut pas réaliser le diagnostic, celui-ci est attribué à l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), seul autre organisme habilité à le réaliser.

En 2012, sur un total de 21 prescriptions de diagnostics archéologiques, 11 ont été réalisés par ce service et 10 par l'INRAP tandis que, sur un total de 4 fouilles archéologiques préventives, 3 ont été effectuées par le SAPDA et une par l'INRAP.

D'importants projets sont en cours dans le cadre de l'archéologie préventive :

- ◆ A Avesnes, sur la ZAC des Petites Roches, la fouille d'une nécropole à incinération du 1^{er} siècle de notre ère s'est achevée à la fin du mois d'octobre 2012. Une deuxième fouille est prévue sur un petit bâtiment gallo-romain.
- ◆ Des projets routiers sont en cours, comme le contournement de Villeneuve-sur-Allier, le contournement sud de Vichy et l'autoroute A.719 Gannat/Vichy. Les fouilles sur le contournement de Villeneuve-sur-Allier sont prescrites. Il reste un site médiéval à fouiller sur le contournement sud de Vichy. Le diagnostic du barreau autoroutier Gannat/Vichy est en voie d'achèvement. Des sites protohistoriques et gallo-romains ont été repérés.
- ◆ L'aménagement du bourg de Souvigny, en cours depuis plusieurs années, fait l'objet d'une étude archéologique dont les apports à la connaissance sont importants et qui s'est poursuivie en 2012.

Les projets éoliens et de fermes photovoltaïques sont très nombreux dans le département de l'Allier et intéressent de grandes surfaces ; ils font également l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Enfin, plusieurs fouilles programmées sont réalisées chaque été, permettant d'approfondir les connaissances d'une zone. Celles-ci sont subventionnées par l'Etat et le Conseil Général :

- ♦ L'année 2012 était la dernière campagne de la fouille, avant publication, du sanctuaire gallo-romain des Petits Jardins localisé dans la forêt de Tronçais sur la commune d'Isle-et-Bardais.
- ♦ Des fouilles ont été reprises depuis 2007 sur le site de Cheberne à Nérès-les-Bains. Un projet collectif de recherche pour faire un bilan des connaissances sur cette agglomération gallo-romaine s'est mis en place en 2011, coordonné par un agent de la DRAC.
- ♦ Une fouille engagée depuis 2009 s'est achevée sur la station routière antique de *Cantilla*/Chantelle la Vieille, située sur la commune de Monestier, jusque là très peu étudiée.

Les recherches d'aménagements subaquatiques anciens sur la Loire, l'Allier et le Cher sont nombreuses et apportent des informations importantes, notamment sur des ponts gallo-romains.

La création et la montée en puissance rapide du service d'archéologie préventive du département de l'Allier a permis de réduire significativement le délai d'attente des aménageurs et au Conseil Général de pouvoir déterminer des priorités.

➤ Le centre national du costume de scène (CNCS)

La vocation du CNCS de Moulins est de conserver et valoriser par toute action de médiation et d'expositions les collections de costumes de scène provenant de l'Opéra de Paris, de la Comédie Française et de la Bibliothèque Nationale de France (BNF). L'institution a été reconnue musée de France en novembre 2010.

Le CNCS a ouvert au public en 2006. La structure a accueilli 432 765 visiteurs depuis son ouverture (pic de fréquentation de 80 000 visiteurs en 2011, léger fléchissement en 2012 avec une baisse de 11%).

Le budget prévisionnel 2012 (après décision ministérielle) s'élevait à 3 542 000 € avec une part Etat de 1 520 000 €.

L'espace NOUREEV, espace permanent : ouverture prévue en novembre 2013

Outre la programmation habituelle d'expositions temporaires dans les murs et hors les murs, l'année 2012 a été marquée par l'avancée du dossier retenu au titre du plan musées 2011/2013 par le ministère de la culture concernant les nouveaux espaces permanents dédiés aux collections NOUREEV.

Afin de mener à bien ce projet, le CNCS a sollicité la ville de Moulins pour une maîtrise d'ouvrage déléguée. Une convention a été passée entre la ville et l'établissement le 26 juillet 2012.

Le projet NOUREEV s'élève à 574 080 € TTC dont 478 080 € financés par le service des musées de France au titre du plan musées et délégués en DRAC.



Les statuts

Lors du conseil d'administration (CA) du 18 avril 2012, les membres ont validé la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de manière à augmenter le nombre de personnalités siégeant au conseil d'orientation scientifique et culturel (15 au lieu de 8), et à introduire une personnalité qualifiée supplémentaire au CA (entrée de l'institut national de l'audiovisuel).

En novembre 2012, le ministère de la culture et de la communication a saisi le Préfet de l'Allier afin que chaque personne publique membre de l'établissement puisse délibérer de façon concordante sur cette proposition qui devrait prendre effet en 2013.

Les collections

Le recrutement d'un conservateur

Le service des musées de France a délégué en 2011/2012 un budget supplémentaire afin que le CNCS puisse recruter un conservateur du patrimoine, obligation légale pour un musée de France. Ce recrutement est effectif.

La politique d'acquisitions

Fort de sa politique de rayonnement liée au travail mis en œuvre depuis plusieurs années, le CNCS se voit désormais proposer des collections qui rejoignent le fonds propre du musée. Ces collections proviennent soit de fonds de théâtres en région, soit de collections particulières de costumiers, scénographes, acteurs, danseurs et chanteurs lyriques.

Le CNCS a présenté une quarantaine de pièces lors de la commission interrégionale d'acquisitions à Orléans le 26 septembre 2012.

La politique des publics et l'éducation artistique et culturelle

Outre la politique habituelle d'élargissement des publics menée par l'établissement, un site ressource destiné aux enseignants a été mis en ligne en étroite collaboration avec le centre régional de documentation pédagogique.

Les ateliers numériques du CNCS sont consultables sur le site internet :

<http://www.cndp.fr/crdp-clermont/crdp/LireArticle-4403-une-crdp.htm>

Illustrant cette volonté d'ouverture, un jumelage avec le lycée Jean Monnet d'Yzeure a été engagé en 2012.

A travers un ensemble de projets et d'échanges menés en partenariat avec le CNCS, les élèves ou étudiants issus du pôle design expérimentent des recherches artistiques au contact de professionnels, de spécialistes tels que des scénographes, des commissaires d'exposition, des historiens, des créateurs, des stylistes qui apportent un éclairage sur leur activité, sur des périodes historiques, sur des courants artistiques sous forme de conférences, de visites guidées et d'échanges.

Ainsi, il est proposé aux étudiants d'accompagner la réflexion liée à la mise en œuvre d'une exposition et de participer à la conception d'éléments de scénographie des expositions temporaires, du futur lieu consacré à Rudolf NOUREEV et du futur centre national du décor et de la scénographie.

Le musée des musiques populaires de Montluçon



Opération également inscrite au plan national « Musées en région 2011-2013 », le projet de musée des musiques populaires de Montluçon bénéficie d'un soutien important de l'Etat. Cet équipement est en effet retenu au titre de ce plan par lequel l'Etat affirme sa volonté de pérenniser le rôle majeur tenu par les musées dans l'aménagement du territoire.

Bénéficiant du concours conjugué du ministère de la culture au titre du plan musée, et du fonds national de l'aménagement et de développement du territoire (FNADT) par sa vocation d'aménagement du territoire, cet équipement mobilise un appui financier de l'Etat de 3 M€.

Un concours financier européen du FEDER au titre du programme Massif central de 1 M€ a également été attribué en 2012.

La vocation du musée est de restituer l'histoire des courants musicaux à partir des contenus esthétiques (genres, répertoires musicaux...), ethnographiques (usages de la société, acteurs, esthétique du temps) et instrumentaux, de 1750 à nos jours, non seulement par la présentation d'instruments mais aussi par l'évocation des rapports sociaux liant musique et société (mode d'apprentissage, de transmission, d'expansion, du vernaculaire à la mondialisation, évocation du rapport au corps et à la danse, évocation des images de la musique via la télévision, internet.....).

2 parcours permanents ont été définis, l'un historique, l'autre thématique, ainsi qu'un espace d'expositions temporaires sur environ 3 500 m².

L'objectif est d'attirer entre 30 et 50 000 visiteurs par an sur le site.

Coût du projet : 13,8 M€
Financement de l'Etat : 3 M€

L'avancée du projet

L'ouverture est prévue pour l'été 2013.

Les travaux de gros œuvre n'ont connu aucun retard de chantier. Quant à la phase pro muséographie, les dispositifs scénographiques ainsi que les matériaux mis en œuvre ont été validés. Cependant, quelques préconisations ont été émises qui concernent la gestion du climat, la nature des matériaux des vitrines, l'accessibilité pour les personnes handicapées, les coûts de maintenance des salles et le service des publics.

Le mode de gestion a été définitivement arrêté.

Ainsi, suite aux délibérations en date du 28 juin 2012 pour la ville de Montluçon et du 6 novembre 2012 pour la communauté d'agglomération, les modalités de transferts ont été décidées :

- ♦ la ville garde la propriété des collections musicales et les met en dépôt à la communauté d'agglomération avec signature d'une convention ;
- ♦ les nouvelles acquisitions seront faites par la ville ;
- ♦ les collections non musicales continuent à être gérées par la ville et le conservateur du musée des musiques populaires en reste le responsable scientifique, une partie de son temps étant donc affectée à la Ville.

Une partie du château est mise à disposition de la communauté d'agglomération en tant que réserves des collections du musée.

2

La cohésion sociale, le logement, la solidarité et l'éducation

La solidarité, la cohésion sociale, la jeunesse et les sports

Les gens du voyage

Fruit d'une large concertation et après un diagnostic approfondi des conditions de réalisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de 2003, **un nouveau schéma a été approuvé pour six ans par arrêté du 27 novembre 2012 signé par l'Etat et le Conseil Général de l'Allier.**

Il réaffirme la nécessité d'achever le schéma 2003 pour les collectivités n'ayant pas encore rempli leurs objectifs de mise en service d'aires d'accueil.

Outre des améliorations de gestion et de fonctionnement préconisées sur certaines aires, le nouveau schéma met en particulier l'accent sur les réponses à apporter à la problématique des populations des gens du voyage en voie de sédentarisation.



La politique de la ville

Le contrat urbain de cohésion sociale, passé entre l'Etat et les collectivités territoriales, définit de manière concrète les actions et mesures d'application de la politique de la ville dans les 3 agglomérations du département.

Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat, par le biais de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, a versé au total, au titre de l'année 2012, une somme de 1 364 843 €.

Une priorité forte a été donnée au volet éducation avec le soutien aux 3 programmes de réussite éducative (Moulins - Montluçon - Cusset) qui ont fait l'objet d'une subvention totale de 570 100 € pour l'année 2012.

En outre, 11 000 € ont été délégués au titre de l'année scolaire 2012-2013 pour financer 11 places d'internats d'excellence dans 3 collèges et 2 lycées, et 10 812 € pour la lutte contre le décrochage scolaire.

L'emploi est également l'une des priorités (191 850 € affectés à cette thématique) avec notamment le programme « Mobilité des quartiers vers l'emploi », dans le cadre de la « Dynamique espoir banlieues ».

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance constitue le 3^{ème} axe mobilisant 197 979 € (dont 118 779 € pour la vidéo protection).

A cette dotation, s'ajoute également une enveloppe de 15 330 € dans le cadre du programme régional d'intégration des populations immigrées.

En outre, dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires des contrats de ville, 11 adultes relais sont chargés d'assurer une mission de médiation afin d'améliorer les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

La rénovation urbaine des quartiers

Les importants projets de rénovation urbaine conduits avec le soutien de l'agence nationale pour la rénovation urbaine dans les agglomérations de Montluçon et de Moulins se sont poursuivis.

Les avenants signés en 2012 par les partenaires de ces deux projets conventionnés vont permettre une consolidation voire une amplification significative des programmes définis initialement au bénéfice d'un meilleur cadre de vie pour les habitants des quartiers.



Programme de rénovation urbaine (PRU) de Moulins

La convention pluriannuelle a été signée le 1^{er} avril 2005. Elle prévoit un apport de subvention de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) de 34 M€ pour un projet de 91 M€. Le projet concerne 2 secteurs géographiques de l'agglomération de Moulins classés en zone urbaine sensible. Il s'agit des quartiers de Moulins-sud et du quartier du Plessis à Yzeure. Il porte sur la démolition de 331 logements et la reconstruction de 357, la réhabilitation de près de 2 000 logements, l'aménagement d'espaces et d'équipements publics.

PRU de Montluçon

La convention du PRU de Montluçon a été signée le 28 juin 2005. Elle porte sur 128 M€ de travaux dont 39 M€ financés par l'ANRU. Le programme se décline sur 3 sites : le secteur de Fontbouillant/Bien Assis, le quartier Dunlop/Pré Gené et le quartier Rive gauche du Cher. Il prévoit la démolition de 647 logements HLM, la reconstruction de 515 logements sociaux, la réhabilitation de plus de 4000 logements, la création et la restructuration d'équipements publics et des aménagements urbains.

La promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les violences faites aux femmes

Pour répondre aux besoins établis dans le cadre de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DDFE), plusieurs actions de terrain ont été conduites en 2012 :

La promotion de l'égalité des sexes

50 mallettes pédagogiques à destination des professeurs et encadrants des collèges ont été distribuées en partenariat avec le centre départemental de documentation pédagogique et la direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour lutter contre les stéréotypes sexistes avec création d'une clef USB.

Dans le cadre de la journée de citoyenneté mise en place par le service égalité des chances, jeunesse, sports, ville de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSP), une vingtaine de jeunes en service civique ont été sensibilisés à la question de l'égalité femmes-hommes par la DDFE.

La promotion du dispositif des contrats de mixité auprès des entreprises et des partenaires du champ de l'emploi a abouti à la signature de 3 contrats de mixité.

2 jours de formation à destination des enseignants et encadrants de la DASEN et des accueils collectifs de mineurs avec des animateurs ont été proposés en septembre 2012 pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

La lutte contre les violences faites aux femmes

Un protocole a été signé le 17 février 2012 pour la période 2012-2015.

Les professionnels de l'Allier agissant sur cette thématique, en partenariat avec les services de l'Etat et notamment la DDFE, ont souhaité formaliser un nouvel engagement autour de la reconduction de ce protocole à la Préfecture en février 2012.

Le groupe de travail sur la lutte contre les violences conjugales s'est réuni à 2 reprises en 2012 au sein de la DDCSP.

De nouveaux engagements autour d'un document commun ont été pris pour la période 2012-2015. Ils concernent :

- ♦ le projet de création d'un observatoire départemental par le Conseil Général ;
- ♦ la formation des agents d'accueil à l'orientation des victimes de violences conjugales par la caisse d'allocations familiales ;
- ♦ la formation des partenaires et l'animation d'une veille juridique par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles ;
- ♦ la création d'un répertoire numérique consultable sur internet par chaque structure partenaire ;
- ♦ les études et validations de projets mis en place par les 21 partenaires signataires.

Le 21 novembre 2012, 230 professionnels ont été formés sur la « journée viols et agressions sexuelles » par le Docteur Muriel SALMONA, psychiatre et victimologue.

Les 6 et 7 décembre 2012, 40 professionnels ont été formés sur la « conduite d'entretien avec les auteurs et les victimes de violences conjugales » par la psychologue Catherine VASSELIER.



2

La cohésion sociale, le logement, la solidarité et l'éducation

L'accès au logement et à l'hébergement

L'hébergement des sans-abri et l'insertion vers le logement

La création des places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 24 mai 2011 relative à l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et dans le cadre du schéma régional prévoyant notamment une répartition plus équilibrée de l'accueil sur les territoires, il a été créé dans le département de l'Allier en 2012 des structures destinées à accueillir en urgence :

- ♦ soit des demandeurs d'asile en attente de leur prise en charge dans un centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ;
- ♦ soit des demandeurs n'ayant pas vocation à être admis en CADA.

Ainsi, 10 places d'urgence ont été ouvertes en mai 2012 par ADOMA à Cusset et 20 places en novembre 2012 par Forum Réfugiés Cosi à Montmarault.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a rendu obligatoire la création dans chaque département d'une CCAPEX.

Co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, la CCAPEX est compétente pour l'ensemble des impayés locatifs, mais également pour les expulsions locatives non liées à des impayés (défauts d'assurance, problèmes de voisinage).

La CCAPEX peut être saisie par le bailleur, le ménage ou toute personne y ayant intérêt ou vocation (travailleurs sociaux, associations...), et cela, tout au long de la procédure d'expulsion.

Le service hébergement et logement social de la DDCSPP est chargé de cette commission. Sa mission consiste à animer le réseau partenarial et à coordonner toutes les actions en faveur de la prévention des expulsions locatives.

La CCAPEX est saisie au 1^{er} stade de la procédure d'expulsion, c'est-à-dire le commandement de payer.

La commission émet également des avis de maintien ou suspension des aides au logement auprès des organismes payeurs (CAF et MSA).

En 2012 :

- ♦ 454 nouvelles saisines ont été enregistrées ;
- ♦ 3 306 dossiers ont été instruits et suivis au cours de l'année.

La mise en place de la CCAPEX et sa saisine le plus en amont possible par les différents acteurs, et notamment les bailleurs sociaux, permettent de désamorcer des situations souvent très compliquées et d'éviter ainsi des expulsions locatives.

Nombre d'expulsions locatives en 2012

	Total	Evolution 2011-2012
Nombre d'assignations	408	-15 %
Nombre de décisions accordant le concours de la force publique	58	-4,91%
Nombre d'interventions effectives de la force publique	26	-13,04%

Suivi des personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement opposable dans l'Allier en 2012

Nombre de personnes reconnues prioritaires	26
Nombre de personnes relogées par un bailleur social	8
Nombre de personnes en attente de logement	11
Nombre de personnes relogées dans le parc privé	7

La lutte contre la précarité énergétique

Le programme « Habiter Mieux » de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'année 2012 a été marquée par la poursuite et l'amplification du programme « Habiter Mieux » qui s'adresse aux propriétaires modestes occupant un logement de plus de 15 ans qui réalisent des travaux conduisant à une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%.

Depuis avril 2012, l'aide forfaitaire a été majorée de 500 €. Toutes les communautés d'agglomérations et de communes du département se sont engagées dans le dispositif (2 100 € de l'ANAH + 300 € du Conseil Général + 200 € de l'établissement public de coopération intercommunale). L'aide aux propriétaires éligibles s'élève ainsi à 2 600 €.

Le Conseil Général, avec l'aide financière de l'ANAH, s'est engagé dans l'accompagnement technique, social et financier des propriétaires du secteur diffus au travers d'un programme d'intérêt général départemental.

En 2012, 186 logements ont été financés à ce titre, conduisant à un gain énergétique moyen de 37%.

La délégation de gestion des aides à la pierre au Conseil Général de l'Allier

La délégation des aides à la pierre au Conseil Général à l'exception des aides de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, pour la période 2012-2017, repose **sur trois conventions signées le 22 mars 2012** (Etat, ANAH et mise à disposition des services).

Cette délégation a pour objet la mise en œuvre de la politique de l'habitat qui intègre les priorités de l'Etat en matière de logement et les objectifs des programmes locaux de l'habitat du département.

Les objectifs quantitatifs pour les 6 ans y sont définis et notamment :

- ♦ la production de 1 884 logements sociaux ;
- ♦ la réhabilitation de 3 000 logements sociaux à l'aide des prêts de la caisse des dépôts et consignations ;
- ♦ la réhabilitation de 3 018 logements privés avec l'aide de l'ANAH.

Les objectifs ont ensuite été déclinés pour l'année 2012 par secteur géographique pour le secteur public et selon les priorités définies par l'ANAH pour le secteur privé.

Chaque année, les objectifs seront ajustés par avenant.

En 2012, les résultats obtenus sont les suivants :

- ♦ 248 logements sociaux financés, dont 141 logements ordinaires et 107 logements-foyers ;
- ♦ 790 logements privés financés (réhabilitation) dont 763 appartenant à un propriétaire occupant modeste et 27 appartenant à un propriétaire bailleur.

La qualité constructive (accessibilité et réglementation thermique 2012)

L'accessibilité aux personnes handicapées

Au 31 décembre 2012, le constat est le suivant :

- ♦ Tous les schémas directeurs d'accessibilité des services de transport collectif sont approuvés ou en cours d'élaboration.
- ♦ 93 % des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sont approuvés ou en cours d'élaboration.
- ♦ Les diagnostics des établissements recevant du public de l'Etat et des collectivités locales sont approuvés ou en cours d'élaboration à 96 % pour les communes ou groupements de communes, à 100 % pour le Département et l'Etat.
- ♦ Toutes les commissions intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont mises en place. 90 % des commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont installées.

La nouvelle réglementation thermique

La réglementation thermique 2012 (RT 2012) vise à limiter les consommations énergétiques des bâtiments neufs, d'habitation ou tertiaires, en application de la loi sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

En application de la RT 2012, les constructions neuves devront limiter leurs besoins énergétiques par une conception bioclimatique et présenter, en moyenne, une consommation d'énergie primaire (avant transformation et transport) d'environ le tiers de la consommation prescrite par la réglementation précédente, soit une moyenne de 50 kWh d'énergie primaire par m² et par an.

Ce saut permettra de prendre le chemin des bâtiments à énergie positive en 2020.

2

La cohésion sociale, le logement, la solidarité et l'éducation

Les relations avec les citoyens

Les élections présidentielle et législatives

Pour ces 2 élections, le bureau des élections de la Préfecture a procédé à :

- ♦ l'installation de diverses commissions (commission locale de contrôle, commission de recensement des votes, commission de contrôle des opérations électorales) ;
- ♦ un travail en lien étroit avec les mairies (nombreuses circulaires rédigées à leur attention pour organiser le scrutin, notamment sur les cas de double inscription sur les listes électorales) ;
- ♦ l'organisation de la mise sous pli au parc des expositions d'Auvernes et la sécurisation des locaux.

Dans la perspective de l'élection présidentielle, un travail de fond a été réalisé en amont, consistant en la révision et la refonte des listes électorales (envoi de nouvelles cartes d'électeurs à tous les électeurs du département), et un marché public a été passé, dès fin 2011, pour la fabrication des bulletins de vote.

S'agissant des élections législatives, le bureau des élections a assuré :

- ♦ la réception des candidatures et la rédaction de l'arrêté fixant la liste des candidats (après tirage au sort public) ;
- ♦ un appui aux mairies.

La délivrance des titres

	2011	2012	Evolution
Cartes nationales d'identité	30 481	22 386	-26,6%
Passeports	7 125	6 234	-12,5%
Permis de conduire	15 208	15 193	- 0,098%

Le système d'immatriculation des véhicules (SIV)

Le nombre d'opérations effectuées dans le SIV est en légère augmentation (108 614 opérations en 2012 contre 99 836 en 2011). Cette hausse s'explique par l'enregistrement des anciennes cartes grises remises par les professionnels dans le SIV.

Titres de séjour et naturalisations

1 365 titres de séjour ont été délivrés en 2012, en hausse de 5,3 % par rapport à 2011.

Au 31 décembre 2012, 140 demandeurs d'asile étaient hébergés dans le département dont 20 % en dehors des structures dédiées à l'accueil des demandeurs d'asile. En 2012, 30 personnes domiciliées dans l'Allier ont obtenu le statut de réfugié.

145 personnes sont devenues françaises par décret en 2012 sur l'ensemble du département, ce qui représente une légère baisse de 4% par rapport à 2011.

34 personnes sont devenues françaises à la suite de leur mariage avec un ressortissant français. Ce chiffre est en forte baisse (- 46 %) par rapport à 2011.

Les nationalités d'origine des demandeurs les plus représentées restent globalement les mêmes au fil des années, à savoir surtout les ressortissants des pays du Maghreb.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les postulants à la nationalité française doivent justifier de leur niveau de langue française. Un test spécifique a été mis en place pour ceux qui ne justifient pas d'un diplôme français.

La mise en place de la biométrie

Depuis le 4 octobre 2012, les guichets du service des étrangers de la Préfecture et de la Sous-Préfecture de Montluçon sont équipés de lecteurs d'empreintes digitales pour pouvoir délivrer des titres de séjour biométriques aux étrangers, se conformant ainsi aux exigences communautaires. Les guichets des étrangers avaient été adaptés fin 2011 afin de pouvoir recevoir le matériel adéquat.



La lutte contre la fraude

La directive nationale d'orientation des Préfectures 2010-2015 a placé la lutte contre les fraudes aux titres réglementaires au cœur des priorités des Préfectures.

Afin de prévenir et détecter ces fraudes, l'année 2012 a été marquée par la mise en place du guide du référent fraude.

Ce dernier se décline en 19 actions regroupées en 3 axes (audit de service, conseil et information).

Une référente fraude départementale a donc été nommée avec des attributions élargies à tous les types de fraude documentaire et à l'identité ainsi qu'à tous les titres réglementaires délivrés par la Préfecture et les Sous-Préfectures.

Son plan d'action est le suivant :

- ♦ la mise en œuvre des procédures de contrôle interne des dossiers au sein des services de la Préfecture et des Sous-Préfectures de Montluçon et de Vichy (6 contrôles réalisés au cours du 2^{ème} semestre 2012) ;
- ♦ l'expertise quotidienne des documents ;
- ♦ le développement de la coopération interservices (tels que les services de la police aux frontières et les organismes sociaux) ;
- ♦ l'amélioration de la sécurité des procédures.

En 2012, les actions mises en place ont ainsi permis de détecter 23 dossiers frauduleux.

La mise en place de la démarche qualité « Qualipref »



La Préfecture de l'Allier s'est engagée début 2012 dans une démarche de labellisation qualité.

L'objectif fixé est l'obtention du label Qualipref validé par l'AFNOR qui devrait être effective au second trimestre 2013.

Cette démarche, axée sur l'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur, permet aussi de valoriser les missions des Préfectures et de reconnaître le savoir faire et la qualité de travail de ses agents.

Une enquête de satisfaction auprès des usagers a été réalisée à l'été 2012.

Les retours positifs obtenus ont été un facteur d'encouragement.

Les modules traités sont l'accueil général et la communication d'urgence en cas d'événement majeur.

Un comité de pilotage interne suit l'évolution de la démarche et le cas échéant, établit des plans d'action.

L'engagement des agents est soutenu par un comité local d'usagers composé de représentants d'associations de consommateurs, d'usagers, de professionnels ainsi que de représentants de collectivités territoriales. Il se réunit annuellement pour faire le point sur la démarche.

La poursuite de la fusion des services du Trésor

La direction départementale des finances publiques (DDFIP), créée au 1er juillet 2011, est désormais implantée sur un site unique, tous les travaux d'aménagement des espaces de travail et les déménagements ayant été réalisés.

En effet, depuis le 24 septembre 2012, le pôle fiscal de la DDFIP, précédemment situé à Moulins, 12 rue de la fraternité, a intégré les locaux du site Victor Hugo.

La DDFIP poursuit sa politique de rationalisation des surfaces occupées. L'intégration du pôle fiscal a permis de proposer à la vente les locaux domaniaux sis rue de la fraternité.

De même, l'opération de regroupement de la trésorerie municipale de Montluçon sur le site du centre des finances publiques de Montluçon situé quai Forey, initiée en 2012, sera réalisée avant l'été 2013.

A ce titre, le bâtiment domanial qui abritait les locaux de la trésorerie municipale a été vendu le 19 décembre 2012.

La DDFIP au service des particuliers

En 2012, les 19 points de contacts ont comptabilisé 107 377 accueils physiques au cours des périodes de souscription des déclarations et de sorties d'avis d'imposition (IR, TH, TF).

La DDFIP met également à la disposition des particuliers une offre de services diversifiés, puisque les contribuables peuvent également effectuer certaines démarches par téléphone, internet ou smartphone.

2

La cohésion sociale, le logement, la solidarité et l'éducation

Les relations avec les citoyens

Les résultats des élèves de l'Allier en 2012

Pour les écoles

Les résultats des évaluations qui se sont déroulées en CE1 et CM2 en mai 2012 ne sont pas centralisés au niveau national.

Ils sont collectés et analysés à l'échelle des écoles avec l'appui des inspecteurs des circonscriptions.

Ces évaluations servent également de support aux échanges avec les familles et, s'agissant des évaluations en CM2, elles favorisent la liaison avec le collège de secteur.

On observe un fort recul du redoublement à l'école primaire (- 5,6 points en 3 ans).

Le pourcentage d'élèves en retard à la sortie de l'école est passé de 20,7 % en 2009 à 15% en 2012.

Pour les collèges et les lycées

La réussite aux examens (établissements publics et privés sous contrat)

Le taux académique de réussite au brevet est supérieur à la moyenne nationale. Si l'Allier a gagné 1,9 point par rapport à 2011, l'écart avec les performances académiques et nationales demeure élevé.

	Allier	Académie	France+ DOM
Diplôme national du brevet (toutes séries confondues)	81,60%	85,20%	84,50%

A l'examen du baccalauréat, les résultats sont satisfaisants.

L'académie se situe près d'1 point au-dessus de la moyenne nationale pour la voie générale et plus de 2 points pour la voie technologique.

Le baccalauréat professionnel de la session 2012 enregistre un recul académique de 1,6 point par rapport à la session 2011. Les 2 domaines (production et services) sont touchés par la baisse.

L'Allier enregistre un recul de 3 points par rapport à la session 2011.

	Allier	Académie	France+ DOM
Baccalauréat général	86,70%	90,40%	89,50%
Baccalauréat technologique	84,20%	85,60%	83,40%
Baccalauréat professionnel	81,3%	82,4%	

Le redoublement

Le taux de redoublement diminue encore à tous les niveaux. Au collège, le redoublement est rare et son taux est inférieur aux références académiques. Au lycée, le redoublement en fin de seconde générale et technologique a fortement chuté, passant de 16,2% en 2011 à 12,5% en 2012.

Niveau	Allier	Académie
6 ^{ème}	2,76%	2,81%
4 ^{ème}	1,86%	2,1%
3 ^{ème}	2,02%	2,08%
2 ^{nde}	12,46%	13,12%

L'orientation en fin de 3^{ème} (dans le public)

Le département a gagné 5,2 points dans le passage 3^{ème}/ 2^{nde} générale, passant de 54,5 à 59,7%.

	Allier	Académie	National
Seconde générale et technologique	59,7%	63%	64,5%

Les priorités nationales et académiques et leurs déclinaisons départementales

Dans le cadre de la concertation locale préalable à la loi d'orientation et de programmation pour l'école, l'Allier a développé le thème « La rénovation du collège » sous la forme de 2 tables rondes organisées le 10 septembre 2012 à l' IUFM de Moulins.



➤ Le renforcement des dispositifs de la réussite scolaire

◇ Les élèves en situation de handicap

A la rentrée 2012, plus de 1 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles, collèges et lycées du département, soit une progression de 16 % en un an.

Le département dispose de 47 emplois d'auxiliaires de vie scolaire chargés de l'accompagnement individualisé (+ 6 par rapport à 2011) et de 19,5 emplois d'assistants de scolarisation (+ 11 par rapport à 2011) auxquels s'ajoutent les personnes en contrat aidé.

Tous les élèves pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié un accompagnement en bénéficient.

◇ L'usage pédagogique du numérique

Les environnements numériques de travail (ENT) sont désormais présents dans tous les collèges et lycées. Le prochain marché de l'ENT Auvergne en cours de préparation intégrera le 1^{er} degré. Outre ces équipements, des formations à l'usage pédagogique du numérique sont mises en place.

◇ Un cadre serein favorable aux apprentissages

En vue de créer un cadre favorable aux apprentissages, le dispositif visant à apporter plus de sécurité et de sérénité dans les établissements a été renforcé (+ 3 postes d'assistants de prévention et de sécurité). Par ailleurs, des mesures de prévention et de lutte contre la violence à l'école sont mises en place.

◇ L'accompagnement des élèves en situation de difficultés sociales et/ou scolaires

Le dispositif mis en place dans les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ECLAIR), le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire et le dispositif des internats d'excellence restent mobilisés.

La réduction des sorties sans qualification et l'insertion professionnelle pour tous restent des enjeux forts.

➤ L'amélioration des acquis et des résultats des élèves dans le cadre du socle

◇ La priorité à l'école primaire

Elle s'est manifestée par l'octroi de 4 emplois supplémentaires de professeurs des écoles dans le cadre des mesures dites d'urgence.

La maternelle fait l'objet d'une réflexion toute particulière : réflexion sur l'accueil des tout-petits, animations pédagogiques spécifiques, évaluation grande section (GS), liaison GS/CP.

Afin de permettre aux équipes enseignantes de construire des progressions cohérentes et efficaces des apprentissages, tous les enseignants d'élémentaire bénéficient de 6 heures d'animation pédagogique sur la culture humaniste.

L'enseignement des langues vivantes, obligatoire dès le CE1, est mis en place sous la forme d'une sensibilisation au CP et à l'école maternelle. En juin 2012, 29 % des élèves ayant suivi un enseignement de l'anglais à l'école ont validé le niveau A1 en fin de CM2.

◇ Le socle commun de connaissances et de compétences

Le dispositif académique se déploie dans l'Allier : dans chacune des 6 circonscriptions primaires, un secteur de collège s'engage dans la mise en place d'un réseau pédagogique du socle commun sous des formes variées mais avec un même objectif de continuité renforcée des apprentissages entre les écoles et le collège.

L'objectif est de viser la maîtrise du palier 1 (fin de CE1), du palier 2 (CM2) et du palier 3 (3^{ème}).

◇ La réforme du lycée

L'accompagnement personnalisé, l'organisation des enseignements d'exploration, les groupes de compétence en langues vivantes, les stages passerelles et de remise à niveau demeurent des priorités. Un bilan a été fait en décembre 2012 à l'occasion du dialogue de performances entre l'établissement et l'autorité académique.

L'amélioration des taux de réussite aux examens, des taux de passage et de réussite en seconde générale et technologique se poursuit.

Les effectifs scolaires à la rentrée 2012

A la rentrée 2012, l'Allier compte 53 668 élèves dont 48 260 dans l'enseignement public (90%) et 5 408 dans l'enseignement privé.

Ecoles	Nombre d'élèves	Evolution 2012-2011		Commentaire
		Brute	en %	
Enseignement public	26 824	-273	-1,01%	Des effectifs en baisse dans les 362 écoles publiques et dans les 12 écoles privées sous contrat.
Enseignement privé	2 447	-39	-1,57%	
TOTAL	29 271	-312	-1,05%	

Collèges	Nombre d'élèves	Evolution 2012-2011		Commentaire
		Brute	en %	
Enseignement public dont SEGPA	13 657	+131	+ 1%	Des effectifs en augmentation dans les collèges publics, en baisse dans les 7 collèges privés.
Enseignement privé	1 681	-44	- 2,5%	
TOTAL	15 338	+87	+0,5%	

Lycées et lycées professionnels	Nombre d'élèves	Evolution 2012-2011		Commentaire
		Brute	en %	
Enseignement public				
Lycées généraux et technologiques (hors sup)	5 165	+290	+5,9%	9 LGT
Lycées professionnels	2 614	-100	- 3,6 %	4 LP
Enseignement privé				
Lycées généraux et technologiques (hors sup)	796	+9		6 LGT
Lycées professionnels	484	-9		2 LP
TOTAL	9 059	+190	+2,1%	



La sécurité publique

La lutte contre la délinquance

Après plusieurs années de baisse continue des indicateurs, l'Allier connaît aujourd'hui une stabilisation globale des faits de délinquance constatés.

Même si leur nombre reste limité comparativement à des départements plus fortement urbanisés, l'augmentation des infractions qui touchent directement les habitants dans leur quotidien, comme les violences aux personnes ou les atteintes aux biens, contribue à alimenter un sentiment d'insécurité que la réalité de la situation ne corrobore pas complètement.

Le travail des services de police et de gendarmerie a permis d'obtenir des résultats satisfaisants.

L'évolution du nombre des actes de délinquance constatés en 2012 traduit une augmentation par rapport à 2011 qu'il convient toutefois de nuancer. En effet, les faits constatés ont légèrement baissé en zone de police et enregistré une évolution à la hausse en zone de gendarmerie.

Délinquance générale	Année 2012	Année 2011	Evolution
Faits constatés	12 290	11 798	+4,2 %
en zone de police	7 749	7 821	-0,9 %
en zone de gendarmerie	4 541	3 977	+14,2 %

Les résultats enregistrés confirment que 3 indicateurs méritent une attention toute particulière :

Nombre de faits constatés	Année 2012	Année 2011	Evolution
Atteintes à l'intégrité physique	1 546	1 470	+5,2 %
Atteintes aux biens	6 656	6 839	-2,7 %
Trafics et reventes de stupéfiants	130	114	+ 16,33 %

Les atteintes à l'intégrité physique des personnes

En matière d'atteintes à l'intégrité physique des personnes, l'Allier connaît surtout des violences intra familiales, dont la prévention appelle un suivi attentif des familles concernées souvent exclues du maillage social.

En 2012, une convention a été signée entre les services de police, de gendarmerie et une association d'aide aux victimes et aux auteurs d'infractions. Elle prévoit l'intervention d'un intervenant socio-judiciaire de l'association susvisée auprès de personnes en situation de détresse dès lors qu'un signalement a été porté à sa connaissance par les forces de sécurité de l'Etat.

Des formations ont d'ores et déjà été mises en place au sein des services de police et de gendarmerie à destination de personnels appelés à collaborer avec les intervenants sociaux ou à auditionner des victimes en grande détresse.

Parmi les infractions nouvelles, les atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité ont connu une augmentation. C'est un changement notable dans un département où les habitants manifestent globalement un fort respect pour les services de sécurité.

Les atteintes aux biens

Dans le département, les atteintes aux biens concernent 2 catégories distinctes :

- ◆ Les vols simples : ils relèvent des opportunités offertes aux délinquants (négligence de la victime, manque de vigilance), sans préparation ou repérage préalable. Les services sont confrontés à une délinquance qui paraît se développer et se modifier en même temps que se dégrade la situation économique et sociale.
- ◆ Le vol organisé : il est généré par la situation géographique de l'Allier. Il s'agit alors d'affaires supra départementales qui sont le fait d'équipes organisées agissant sous forme de « raids » et dont la circulation et la fuite sont favorisées par un réseau routier important (A.71, RCEA, RN.7). La résolution des affaires montre alors des auteurs habitant hors du département ou à l'étranger.

La lutte contre le trafic de stupéfiants

Le trafic de produits stupéfiants dans le département de l'Allier concerne le cannabis, la cocaïne et l'héroïne. La lutte contre ces phénomènes relève majoritairement de contrôles d'opportunité (notamment dans le cadre des contrôles routiers). Elle est aussi très liée aux infractions révélées par l'activité des services et donc au management des équipes et à la réponse pénale apportée.

Au-delà de ces 3 items principaux, il est constaté l'apparition de formes de violences urbaines qui, même si elles restent symboliques par rapport à d'autres départements, doivent tout de même être suivies attentivement.

Une mobilisation constante des forces de sécurité

Les infractions révélées par l'activité des services (+ 8,2% toutes zones confondues) ont connu une augmentation notable. Les taux d'élucidation des affaires enregistrées en zone de police (48,1%) et en zone de gendarmerie (62%) témoignent de la mobilisation et de l'efficacité de l'action des forces de sécurité intérieure.

◇ **Une présence visible et dissuasive sur le terrain**

En fonction des événements survenus, les forces de sécurité de l'Etat ont procédé à une répartition des patrouilles dans les zones particulièrement touchées par les cambriolages, en ciblant également les créneaux horaires.

◇ **Des opérations coordonnées**

Plusieurs opérations coordonnées police/gendarmerie (dans le cadre de la coordination opérationnelle renforcée dans les agglomérations et les territoires) ont été organisées. Elles ont pour objet essentiel la lutte contre les cambriolages. L'objectif poursuivi est d'assurer une présence dissuasive et également d'intercepter des véhicules transportant des objets dérobés. La coordination avec la gendarmerie assure une meilleure couverture du terrain, au sein des agglomérations comme sur leurs accès extérieurs.

Des contrôles coordonnés ont également été organisés, avec réquisitions de contrôles d'identité et visites de véhicules, simultanément entre les 3 circonscriptions de sécurité publique de l'Allier.

Ils ont été programmés sur les axes principaux et concentrés sur les horaires de commission d'infraction.

◇ **L'implication de la police technique et scientifique (PTS)**

Les services locaux de police technique et scientifique se sont déplacés sur l'ensemble des cambriolages, quel que soit le lieu du délit (domiciles, sociétés, caves...) et ont relevé de manière optimale toutes sortes de traces (papillaires, génétiques...) susceptibles d'identifier les auteurs. Le corollaire de ce dispositif est la signalisation systématique des auteurs de délit.



◇ **Les opérations ponctuelles de tranquillité vacances et seniors**

Ces dispositifs se sont poursuivis en 2012 :

« L'opération tranquillité vacances » a offert aux usagers la possibilité de passages et de vérifications auprès des domiciles. Ce dispositif a montré sa pertinence : aucun cambriolage de lieux sous surveillance n'a été constaté, alors que de nombreuses infractions étaient constatées par ailleurs.

De par sa vocation préventive, cette opération a sensibilisé les personnes âgées sur les risques, par l'intermédiaire de campagnes de communication dans les maisons de retraites et associations (actions collectives) ou auprès des usagers qui se sont signalés (actions individualisées).

Un suivi régulier de la situation

◇ **Une réunion de police hebdomadaire**

Des réunions de police se sont déroulées, sous l'impulsion de l'autorité préfectorale, à raison d'une fois par semaine, avec les représentants de la direction départementale de la sécurité publique, du groupement départemental de gendarmerie, du service départemental de l'information générale (SDIG) et de la direction départementale de renseignement intérieur. Ces échanges entre les différents acteurs de la sécurité sur la situation de la délinquance du département et son évolution permettent également l'anticipation d'éventuels conflits à venir.

◇ **L'information par les services de renseignements**

En matière de renseignement, la mutualisation des informations recueillies par le SDIG et par la cellule renseignements du groupement de gendarmerie départementale constitue un outil efficace en matière de connaissance de l'environnement économique et social.

Cette collaboration entre les services de renseignements favorise l'anticipation des mouvements sociaux dans leur expression la plus dure.

La mission de renseignement effectuée par ces services a permis aux forces de sécurité de l'Etat d'anticiper quotidiennement les actes délictueux et d'interpeller rapidement les auteurs locaux.



◇ La poursuite des partenariats

Dans ses approches préventives et répressives, la lutte contre la délinquance a requis la poursuite d'un certain nombre de partenariats, acteurs du suivi de l'évolution des différentes formes de délinquance :

- ♦ avec les élus d'abord, au sein des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et dans le cadre des conventions de coordination entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'Etat ;
- ♦ avec les chambres de commerce et d'industrie dans le cadre de la mise en place d'un protocole « alerte commerces » visant à créer un réseau d'alertes par SMS entre commerçants adhérents, lors d'un braquage ou d'une tentative ;
- ♦ avec le milieu associatif, dans le domaine de l'aide aux victimes ou de la prévention de certains types d'infraction ;
- ♦ avec les citoyens ou certaines catégories socioprofessionnelles, en vue de développer des comportements de nature à prévenir ou mettre en échec la délinquance d'appropriation, et notamment la signature d'une convention avec les chambres de commerce et d'industrie pour le déploiement des alertes SMS en cas de vol à main armée. Les concitoyens sont aussi étroitement associés dans le cadre des opérations « voisins vigilants ».



La collaboration autorité administrative/autorité judiciaire

L'autorité judiciaire est associée au diagnostic et à l'analyse de la délinquance dans les instances prévues à cet effet (état-major départemental de sécurité, conseil départemental de prévention de la délinquance) et partie prenante, aux côtés de l'autorité administrative, d'actions sur le terrain (opérations de contrôles routiers coordonnés).

Les échanges quotidiens d'informations entre les services de police et de gendarmerie ont été renforcés. Plusieurs opérations coordonnées régulières entre la direction départementale de la sécurité publique et la gendarmerie départementale ont eu lieu en 2012.

La sécurité civile

La poursuite de la procédure de réalisation des plans communaux de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un support pour l'exercice des pouvoirs de police du maire en cas d'événement de sécurité civile.

Sa vocation est d'aider les communes dans l'organisation de leurs obligations en matière de diffusion des recommandations de comportements, d'alerte des populations, de soutien aux sinistrés et d'appui aux services de secours.

Il est recommandé pour toutes les communes et obligatoire pour 96 communes de l'Allier car elles sont dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvés, ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Assisté du conseiller de défense et de sécurité civile, le service interministériel de défense et de protection civile continue d'apporter son aide aux communes dans la réalisation de leur plan.

Au 31 décembre 2012, 52 PCS ont été réalisés dont 47 obligatoires. De plus, 59 PCS sont en cours de rédaction ou de finalisation.

La mise en oeuvre de 2 plans de secours

Durant l'année 2012, 2 plans de secours ont été validés par arrêté préfectoral :

- ♦ le plan nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) ;
- ♦ le plan particulier d'intervention ALL'CHEM.

Le plan départemental NRBC d'intervention en cas de menace ou d'acte de terrorisme de nature nucléaire, radiologique, biologique et chimique a été réalisé et validé par arrêté préfectoral le 28 juin 2012. Ce plan est classifié « confidentiel défense ».

Le plan particulier d'intervention ALL'CHEM, qui définit l'organisation des secours en cas d'accident dont les conséquences débordent de l'enceinte de l'établissement, a fait l'objet d'une révision et a été validé par arrêté préfectoral le 28 novembre 2012.

► Les exercices de sécurité civile



Le 20 septembre 2012, un exercice de sécurité civile a été organisé sur le site de la société ADISSEO, établissement classé Seveso « seuil haut », basé à Commentry.

Cet exercice a permis de tester les objectifs suivants :

- ♦ l'alerte des populations (sirène, mise en œuvre du PCS, communication : messages radio...);
- ♦ l'interface plan d'opération interne/plan particulier d'intervention (POI/PPI);
- ♦ la prise en charge des victimes (SAMU-pompiers) et la sécurisation du périmètre par gendarmerie et mairie;
- ♦ la coordination interservices;
- ♦ le plan blanc du centre hospitalier de Montluçon.

A la suite du retour d'expérience de cet exercice, le PPI ADISSEO fera l'objet d'une révision durant l'année 2013.

Un exercice de sécurité civile a également été planifié le 22 novembre 2012 pour tester le PPI du barrage de Rochebut qui a pour but d'alerter et d'organiser l'action des services en cas de rupture du barrage. Cet exercice a mobilisé tous les services de l'Etat, le service départemental d'incendie et de secours, les communes impactées par l'onde de submersion, les grands opérateurs ainsi que les associations de sécurité civile. Le PPI du barrage de Rochebut sera révisé en 2013.

► Lancement du plan de prévention des risques miniers de Bézenet-Doyet-Montvicq

Un plan de prévention des risques miniers a été prescrit le 23 janvier 2012 sur les 3 communes de l'ancien bassin houiller de Bézenet-Doyet-Montvicq en raison de la présence d'aléas de mouvements de terrains, aléas pouvant atteindre un niveau fort dans certains secteurs.

La phase d'instruction pourra s'étendre sur 3 ans avant approbation du plan. Elle est menée conjointement par la DDT et la DREAL. Un premier projet de règlement vient d'être présenté aux élus.

Les ouvrages encore ouverts et dangereux sur ce bassin ont fait l'objet de mesures de mise en sécurité avec la pose de clôtures au printemps 2012.

Leur mise en sécurité définitive est à l'étude avec la prise en compte de leur intérêt faunistique. Cette opération est entièrement prise en charge par l'Etat.

► La prévention des sols pollués et la dépollution des sites de Montpertuis et des Graves

Depuis plus de 10 ans, l'Etat a mis en place une politique visant à prévenir la pollution des sols et des eaux souterraines de l'activité industrielle présente et à traiter les traces de celle du passé.

Parallèlement, l'Etat constitue, à travers l'institution de restrictions d'usages et de ses bases de données internet, une mémoire des sites pollués ou potentiellement pollués afin de gérer au mieux les implantations futures sur ces secteurs.

2 dossiers ont particulièrement marqué l'année 2012 dans l'Allier en matière de sites et sols pollués :

- ♦ la pollution issue des anciennes activités de la société LANDIS & GYR à Montluçon;
- ♦ la réhabilitation des sites MANURHIN à Bellerive-sur-Allier et Cusset.

LANDIS & GYR

Des investigations, menées en 2011 en aval de l'ancienne usine LANDIS & GYR de Montluçon, ont montré que les eaux souterraines étaient polluées par des solvants chlorés et que cette pollution s'était étendue bien au-delà des limites de l'ancien site industriel, sur une zone pavillonnaire, malgré des travaux de dépollution réalisés en 2001.

Cette pollution a nécessité d'interdire la consommation d'eau souterraine par les riverains situés entre l'usine et le Cher (arrêté préfectoral du 15 mars 2012).

L'information des riverains a été assurée par le biais de 2 réunions publiques organisées en mars et septembre 2012 et d'un comité de suivi réunissant régulièrement les services compétents de l'Etat, l'industriel, les riverains et la mairie.

Les investigations engagées (implantation de piézomètres sur la voie publique et prélèvements dans les puits des riverains) visent à délimiter les contours du panache de pollution et à estimer le risque sanitaire par inhalation.

Pour cela, 5 habitations ont fait l'objet de mesures de qualité de l'air en juin 2012.

Les concentrations mesurées dans les pièces à vivre des habitations n'ont pas nécessité de mesure de précaution particulière. Ces analyses seront reconduites en 2013 sur un échantillon élargi d'habitations.

Enfin, des travaux de dépollution des zones les plus proches de l'ancien site industriel devront être réalisés. La technique la mieux adaptée est en cours de détermination. Ces opérations sont prévues en lien avec les riverains concernés.

MANURHIN

Les activités de fabrication de munitions de GIAT INDUSTRIE ont cessé en 2007 sur les 2 sites de production de Cusset et de Bellerive-sur-Allier. Depuis cette date, les opérations de remise en état et de réhabilitation de l'emprise des anciennes activités sont en cours.

Un comité de pilotage, présidé par la Sous-Préfète de Vichy et associant l'industriel et les collectivités concernées, se réunit régulièrement pour suivre l'avancement des travaux sur les 2 sites.

L'étendue et la nature des travaux de dépollution du sol par des solvants chlorés sur l'emprise du site des Graves à Cusset ont été validés par arrêtés du DREAL en date des 29 septembre 2011 et 26 octobre 2012. Ces travaux devraient se terminer fin 2013. La dépollution du site de Bellerive-sur-Allier, débutée à l'automne 2010, s'est poursuivie en 2012 et a porté sur un peu plus de la moitié des surfaces à traiter fin 2012.

La directive inondation et les territoires à risques importants d'inondation

L'exploitation des connaissances rassemblées et l'évaluation préliminaire du risque inondation du bassin Loire-Bretagne ont permis l'identification de 22 territoires à risque important sur le bassin, dans lesquels se concentrent fortement des enjeux exposés aux inondations.

3 de ces territoires concernent le département de l'Allier. Il s'agit des agglomérations de :

- ♦ Moulins pour le risque de débordement de l'Allier ;
- ♦ Montluçon pour le risque de débordement du Cher ;
- ♦ Vichy pour les risques de débordement de l'Allier et du Sichon.

Sur chacun de ces territoires, un approfondissement de la connaissance sera réalisé au travers d'une cartographie du risque et une stratégie locale de réduction du risque devra être élaborée.

Le plan de prévention du risque inondation (PPRI) d'Ebreuil

La commune d'Ebreuil est exposée au risque d'inondation par la Sioule. A ce titre, un périmètre de protection avait été établi en 1994. Il réglementait les autorisations d'urbanisme en zone inondable sur la commune.

Afin d'améliorer la prise en compte du risque dans l'aménagement, un PPRI a été prescrit par arrêté préfectoral du 29 octobre 2007.

L'objectif de ce document dépasse la simple gestion des autorisations d'urbanisme. Il vise la maîtrise du développement en zone inondable, la préservation des champs d'expansion des crues et, en ce qui concerne le bâti, la mise en œuvre de dispositions constructives et/ou de mesures de réduction de la vulnérabilité, tant pour les bâtiments existants que pour les constructions nouvelles.

Le règlement édicte également des mesures de prévention et de sauvegarde pour préparer à la gestion du risque.

Sur la base de nouvelles études hydrologiques et hydrauliques, le dossier de PPRI a été élaboré en concertation étroite avec l'équipe municipale. Après une enquête publique qui s'est déroulée du 27 août au 28 septembre, le PPRI d'Ebreuil a été approuvé le 12 décembre 2012.

Parallèlement à ces travaux sur les territoires à risques importants, les réflexions collectives pour définir des objectifs de gestion du risque d'inondation sur l'ensemble du bassin seront engagées dès 2013, au sein des instances du comité de bassin Loire-Bretagne. Elles conduiront à élaborer le 1^{er} plan de gestion des risques d'inondation du bassin.

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'arrêté préfectoral du 9 mars 2010 prescrivant l'élaboration d'un PPRT autour de l'établissement ALL CHEM prévoyait d'associer à cette démarche les communes de Montluçon et Désertines, la communauté d'agglomération de Montluçon, le Conseil Général, l'exploitant et le comité local d'information et de concertation (CLIC).

Depuis cette date, le processus d'élaboration du plan a réuni l'ensemble des organismes associés au cours de différentes réunions dont 2 qui se sont tenues en 2012 portant sur l'examen :

- ◇ du projet de zonage et de règlement élaboré par les services de l'Etat en collaboration avec les services techniques de la mairie de Montluçon ;

- ◇ et du projet de PPRT amendé avant sa présentation en réunion publique d'information.

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées s'effectue ainsi pendant toute la durée du processus d'élaboration. Le CLIC a été régulièrement informé lors de ses réunions annuelles. La mairie de Montluçon a organisé une réunion publique d'information fin 2012.

Après la validation définitive du projet de PPRT début 2013, une enquête publique se déroulera au printemps 2013 avec approbation du PPRT éventuellement modifié au cours du second semestre 2013.

La sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière

L'accidentologie – bilan 2012

L'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) a assuré le suivi de l'accidentologie dans le département tout au long de l'année 2012.

◇ Un bilan encourageant

Le bilan 2012 réalisé par l'ODSR est particulièrement positif du point de vue du nombre de décès en forte diminution (22 en 2012 contre 45 en 2011).

En dépit de cette amélioration, les 15-24 ans restent la catégorie la plus touchée par les accidents mortels avec 9 victimes en 2012 dans cette classe d'âge (11 en 2011).

Parmi les causes principales d'accidents mortels :

- ◆ une majorité de pertes de contrôle du véhicule, sans infraction relevée (13 cas pour 21 accidents mortels) ;
- ◆ l'alcool (5 cas sur 21).

En 2012, la vitesse n'a été retenue comme cause principale dans aucun accident mortel. Ce résultat renvoie aux nombreux contrôles de vitesse effectués, à la fois grâce aux radars automatisés et aux contrôles mobiles des forces de l'ordre.

◇ Un nombre de blessés hospitalisés en baisse

Alors que le nombre des accidents est resté stable (237 en 2012 contre 235 en 2011), leur gravité a reculé : le nombre de blessés hospitalisés est en baisse (174 contre 196) tandis que le nombre de blessés non hospitalisés est en augmentation (136 contre 69) en partie à cause d'une recrudescence des accidents en milieu urbain.

Ces accidents qui ont lieu à vitesse plus réduite, ont généralement moins de conséquences graves pour les victimes.

◇ Moins d'accidents mortels sur la RCEA

La RCEA a connu moins d'accidents mortels en 2012 : 9 accidents ayant fait au moins un blessé se sont produits (contre 12 en 2011), le nombre de tués s'élevant à 4 (contre 10 en 2011).

Pour 3 de ces accidents mortels, le scénario est hélas « classique » : un conducteur perd le contrôle de son véhicule et vient percuter un véhicule arrivant en face. Le 4^{ème} accident mortel concerne un chauffeur poids-lourd fauché au bord de la route, alors qu'il était descendu de son véhicule.

Cette diminution peut s'expliquer par les différents moyens mis en œuvre sur la RCEA, aussi bien en prévention (bande médiane élargie, panneaux spécifiques alertant sur le risque de collision, campagnes de communication) qu'en répression, grâce à l'action régulière des forces de l'ordre. Pour autant, il convient d'être très prudent car de tels chiffres ont déjà été constatés dans le passé, sans se confirmer sur la durée.

L'ODSR a également participé à la rédaction du document global d'orientation (DGO) pour la période 2013-2017, qui détermine les grands axes de la politique de sécurité routière du département pour les 5 années à venir. Ce DGO sera finalisé courant 2013.

Enfin, l'ODSR a réalisé l'ensemble des documents cartographiques nécessaires au suivi de la circulation routière, dont la carte des trafics 2011 ou la carte des radars automatiques.

Le public touché est le plus large possible : les écoliers du primaire, les pistes d'éducation routière, les seniors et les collégiens.

Les radars

38 radars automatiques fonctionnent dans l'Allier. Parmi eux, 4 ajoutés en 2011 sont dits « discriminants ». Positionnés sur la RCEA, ils permettent également de différencier les véhicules et sanctionner les poids-lourds qui ne respectent pas la limitation de vitesse spécifique qui leur est imposée (80 km/h).

Une augmentation du nombre d'infractions et des contrôles routiers

19 477 infractions au code de la route ont été relevées par les services de gendarmerie dont 1 424 délits routiers.

14 199 contraventions ont été relevées par les services de police et 709 délits routiers.

Au total (chiffres police + gendarmerie) :

- ♦ infractions alcoolémie : 2 109 (+ 4,3 %) ;
- ♦ infractions vitesse avec interception : 8 182 (+ 7,6 %) ;
- ♦ infractions ceinture : 1 363 (+ 10,6 %) ;
- ♦ infractions téléphone portable : 1 991 (+ 60,3 %) ;
- ♦ infractions feu rouge et stop : 886 (+ 21,5 %).

7 173 contrôles du taux d'alcoolémie ont été effectués.
7 323 contrôles de la vitesse avec interception ont été réalisés.

Les actions de prévention

En 2012, le plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR) a consacré un budget de 72 700 € à différentes actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Le comité de pilotage du PDASR s'est réuni le 24 avril 2012 sous la présidence du directeur de cabinet de la Préfecture.

Parmi les actions importantes de l'année, il convient de retenir le soutien :

- ♦ de la piste d'éducation routière d'Avermes, portée par Moulins-Communauté ;
- ♦ de l'action « Village de la sécurité routière » à Moulins lors de la semaine européenne de la mobilité ;
- ♦ du financement d'un radar pédagogique mobile mis à disposition de la direction interdépartementale des routes centre-est (DIR-CE) pour sensibiliser les usagers au respect des limitations de vitesse abaissée à proximité des chantiers au bord des routes ;
- ♦ aux actions en faveur des seniors de l'association de prévention routière ;
- ♦ du rallye moto organisé par l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) ;
- ♦ de « l'action collègue » en partenariat avec la DASEN et le Conseil Général qui a permis la mise en place, pour la 5^{ème} année consécutive, d'ateliers itinérants pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} de tous les collèges de l'Allier.

La sécurité sanitaire des cheptels

♦ **L'éradication de la fièvre catarrhale ovine (FCO)**

La FCO, également appelée maladie de la langue bleue (« bluetongue » en anglais), est une maladie virale transmise par un moucheron.



Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Cette maladie est strictement animale : elle n'affecte pas l'homme et n'inspire donc aucune inquiétude ni pour la population ni pour le consommateur.

Après plusieurs années de lutte contre la maladie au moyen de la vaccination, les efforts conjugués des professionnels et de l'Etat ont finalement permis à la France d'éradiquer la maladie et de pouvoir se déclarer indemne de FCO le 14 décembre 2012.

Aucun cas de FCO n'a été mis en évidence en 2012 dans le département de l'Allier.

♦ **L'apparition de la maladie de Schmallenberg**

Au niveau national, la présence du virus de Schmallenberg a été détectée dans plus de 3 197 élevages.

Concernant le département de l'Allier, 299 élevages ont été touchés par la maladie, qui se répartissent de la façon suivante :

- ♦ 178 élevages de bovins ;
- ♦ 111 élevages d'ovins ;
- ♦ 10 élevages de caprins.

Ce virus n'affecte que les ruminants. Il s'agit d'une maladie d'élevage qui peut se manifester par de la fièvre, une chute de production ou des malformations à la naissance, en particulier chez les ovins.

Le virus n'est pas contagieux d'un animal à l'autre mais est transmis par des insectes vecteurs.

Aujourd'hui, aucun vaccin contre cette maladie n'a été développé.

Il n'y a, pour l'heure, aucune restriction aux échanges d'animaux vivants et de leurs produits à partir des zones atteintes, ni aucune mesure de prévention et de contrôle préconisée.

♦ **L'amélioration des conditions de bien-être des animaux (cas des poules pondeuses en cage)**

En application de la réglementation européenne sur le bien-être animal, l'élevage des poules pondeuses dans des cages non aménagées est interdit depuis le 1^{er} janvier 2012.



Tous les élevages de poules pondeuses dans le département sont conformes aux exigences en matière de protection animale.

3

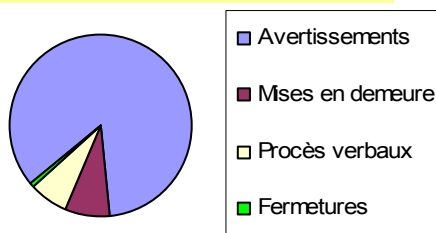
La sécurité et la protection des populations

La protection des consommateurs et des usagers

Les services concernés de la DDCSPP ont procédé à 1 400 visites d'inspection dans près de 1 200 établissements ayant conduit à 3 865 actions de contrôle.

Les irrégularités constatées ont donné lieu à des sanctions graduées.

Sanctions prises suite aux contrôles



Le contrôle de l'alimentation

De nombreux prélèvements (1 460) sont réalisés au cours de l'année, soit sur des denrées alimentaires, d'origine animale ou végétale, tout au long de la chaîne de production et de distribution, soit sur des produits industriels.

Quelques non conformités ont été relevées principalement sur des produits industriels (taux de non-conformité : 55%), peu sur les denrées alimentaires (taux de non-conformité : 1%).

Outre le travail continu dans les établissements producteurs (abattoirs, industries agroalimentaires), une attention particulière est portée aux populations sensibles abritées au sein des hôpitaux, cantines scolaires, maison de retraite et accueil de mineurs.

Les commerces de proximité tels que les bouchers, charcutiers, traiteurs et grandes surfaces, sont l'objet d'inspections ciblées réalisées notamment dans le cadre des opérations interministérielles vacances ou de fêtes de fin d'année.

Les 4 abattoirs de ruminants du département ont reçu une autorisation à déroger à l'étourdissement des animaux préalable à la saignée, dans le cadre des abattages rituels.

4 alertes sanitaires dues à la présence de germes pathogènes comme *Escherichia coli* O157H7, salmonelles, ont été recensées.

Traitées en collaboration avec les professionnels, les lots incriminés n'ont pas été mis sur le marché et ont été détruits ou traités thermiquement.

Parmi les suspicions de toxi-infections alimentaires collectives, 5 ont été confirmées par la mise en évidence de salmonelles.

Une pollution de la rivière du Sichon par des hydrocarbures a conduit à la suspension de l'activité de 2 piscicultures.

Le contrôle des produits industriels commercialisés

La sécurité des jouets :

Dans le cadre de l'opération des fêtes de fin d'année, les marchés de Noël ont fait l'objet d'une attention accrue et plus particulièrement les jouets proposés à la vente.

Plusieurs jouets en bois ou peluches lumineuses ont été déclarés non conformes voire dangereux à l'issue d'analyses effectuées par les laboratoires.

Le contrôle des aires de jeux

Dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, des contrôles des aires de jeux publiques et privées ont été réalisés avec parfois des résultats rapides pour des mises en conformité.

Cependant, une fermeture administrative a été prise pour la sécurité des enfants.

► Le contrôle des centres de loisirs et de vacances et des établissements d'activités physiques et sportives

Les 140 contrôles effectués au cours de l'année 2012 ciblaient les accueils collectifs de mineurs, les établissements d'activités physiques et sportives comportant des activités à risques et notamment :

- ♦ les centres équestres ;
- ♦ les baignades ;
- ♦ les plans d'eau ;
- ♦ la rivière avec activités nautiques ;
- ♦ la pratique du VTT, de l'accrobranche ;
- ♦ les loisirs motorisés ;
- ♦ les sports aériens : ULM, parachutisme ;
- ♦ les salles de remise en forme ;
- ♦ les structures accueillant un service civique ;
- ♦ les services mandataires de l'activité tuteurale.

Ces différents contrôles ont été l'objet d'injonctions, mais aussi de suspensions et d'interdictions d'exercice à l'encontre de 5 personnes, physiques et morales.



► A l'écoute des consommateurs

La DDCSPP assure également l'accueil, l'orientation et le conseil aux consommateurs en matière civile contractuelle.

611 personnes ont contacté le service, soit une augmentation de 28% à 40% selon les modes suivants :

- ♦ 53% d'appels téléphoniques ;
- ♦ 39% de demandes écrites ;
- ♦ 8% d'accueil sur place.

► La mise en oeuvre de la politique du bruit

Conformément à la réglementation européenne, le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat a été approuvé le 31 mai 2012. Il concerne les infrastructures routières nationales dont le trafic moyen journalier annuel excède 16 400 véhicules par jour.

Les cartes de bruit stratégiques des infrastructures routières dont le trafic moyen journalier annuel excède 8 200 véhicules sont en cours d'élaboration et donneront lieu à l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour chacun des gestionnaires concernés.

En parallèle, le classement sonore des infrastructures est en cours de révision.

Cet outil permet de définir les secteurs dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.



L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été adopté par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011, conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, en concertation avec les élus locaux et après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Ce document prévoit le maintien du statu quo pour la carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, étant précisé que le territoire départemental ne possède aucune commune isolée.

Il préconise également la dissolution de 21 syndicats intercommunaux sans remettre en cause les services assurés par ces derniers (proposition de fusionner le syndicat avec une communauté de communes ou une communauté d'agglomération ou bien de faire prendre en charge le service par une entente intercommunale après dissolution du syndicat).

En 2012, pour atteindre ces objectifs de rationalisation du paysage intercommunal, le Préfet a souhaité que le SDCI soit mis en œuvre dans la recherche du consensus avec les élus concernés.

C'est la raison pour laquelle il les a sollicités afin de recueillir, au cours du 1^{er} semestre, leurs propositions quant aux modalités d'exécution du schéma.

4 syndicats intercommunaux ont été dissous :

- ♦ syndicat intercommunal Centre Bocage ;
- ♦ syndicat intercommunal des voiries du Pal ;
- ♦ syndicats intercommunaux à vocation scolaire de Varennes-sur-Allier et de Saint-Germain-des-Fossés.

Jusqu'au mois de décembre 2012, des réunions en Préfecture et en Sous-Préfectures avec les élus concernés par chaque syndicat ciblé dans le SDCI ont ensuite été organisées dans chacun des 3 arrondissements.

Au terme de ces échanges, un accord a pu être trouvé permettant ainsi à 4 autres syndicats ciblés dans le schéma, d'engager dans les semaines qui ont suivi, des procédures de dissolution volontaire de droit commun.

Il s'agit de 2 syndicats intercommunaux gérant les centres de secours du Montet et de Châtel-de-Neuvre, du syndicat intercommunal d'aménagement et de développement du secteur de Dompierre-sur-Besbre et du syndicat intercommunal du camping de Tronget.

Ces procédures sont sur le point de s'achever puisqu'il ne reste plus pour la plupart qu'à faire adopter les derniers comptes administratifs 2012.

Il convient d'ajouter une autre procédure plus ancienne qui a été engagée volontairement par les élus du syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège de Saint-Yorre.

Au final, la mise en œuvre du SDCI devrait donner lieu à 9 suppressions de syndicats intercommunaux.

Le Préfet a invité les élus à poursuivre la réflexion sur l'adaptation de la carte des syndicats intercommunaux dans l'Allier.



L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier

Le contrôle des actes des collectivités

Le contrôle de légalité

Depuis plusieurs années, il est constaté, dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, une légère baisse du nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission (31 000 en 2011 - 28 200 en 2012).

En parallèle, le plan stratégique de contrôle des actes a concerné essentiellement les grands enjeux de la gestion publique locale que sont la commande publique, la fonction publique territoriale, l'urbanisme et l'environnement.

Le nombre d'observations est passé de 3,42% à 6,30%.

D'une manière générale, il convient de souligner que les réformes engagées par le gouvernement n'ont pas eu d'impacts notables sur le fonctionnement des services, à l'exception de l'urbanisme. En effet, la réforme de la fiscalité attachée aux autorisations d'urbanisme (loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 entrée en application à partir du 1er mars 2012) et celle de la surface plancher (décret du 29 décembre 2011) ont généré un nombre conséquent d'actes.

Pour autant, les services de la Préfecture se sont attachés à apporter aux élus l'aide juridique dont ils pouvaient avoir besoin dans l'exercice de leurs missions. En effet, certains domaines sont parfois très techniques. Ils nécessitent ainsi des échanges particuliers, que ce soit lors d'entretiens téléphoniques ou de rencontres ponctuelles. Un certain nombre de dossiers ont été ainsi évoqués et ces moments ont permis aux différents interlocuteurs de rechercher des solutions, tout en gardant à l'esprit l'intérêt de la collectivité et le respect du droit.



ACTES

En 2012, le nombre de collectivités utilisant le système de télétransmission dématérialisé des actes est de 137 (pour 164 ayant signé la convention, mais qui ne sont pas encore connectées) et le taux d'actes télétransmis atteint 35,69 % pour un objectif national de 25 %.

La nouvelle version de l'application (V9) permet maintenant les échanges de courriers avec les collectivités ainsi que les demandes d'avis sur la légalité auprès des autres services (DDT, DDCSPP, DDFIP).

Le contrôle des documents budgétaires

En 2012, la Préfecture et les Sous-Préfectures ont reçu 2 773 actes budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires et comptes administratifs) en provenance des collectivités territoriales et établissements publics locaux. 143 lettres d'observations ont été adressées au titre du contrôle budgétaire contre 266 en 2011.

La différence s'explique par le fait qu'en 2011, un nombre important de correspondances a dû être envoyé à des collectivités pour les inviter à joindre la nouvelle annexe sur la typologie de la dette aux états de dette de leurs documents budgétaires.

Le recentrage du contrôle budgétaire en Préfecture s'est poursuivi sur la base d'un plan stratégique ciblant les collectivités qui figuraient au réseau d'alerte sur les finances locales au vu de leurs comptes de l'année 2011, et certaines collectivités à enjeu ou justifiant la vigilance. L'expertise est recentrée à la Préfecture mais pas les relations avec les élus.

Les Sous-Préfets d'arrondissement gardent la maîtrise de l'opportunité de l'envoi de lettres d'observations et du suivi des remarques faites.

Les irrégularités relevées de façon récurrente ont porté essentiellement sur le vote du compte administratif par le président de l'assemblée délibérante, la sincérité des restes à réaliser, des budgets déséquilibrés ou insincères... La plupart des difficultés ont été levées à la suite des lettres d'observations du Préfet ou du Sous-Préfet.

4 nouvelles fiches sont venues, en fin d'année, compléter le dispositif de conseil apporté aux collectivités en ligne sur le site internet de la Préfecture. Ces nouvelles fiches concernent l'annualité budgétaire, le débat d'orientation budgétaire, les frais d'études et le fonds de compensation pour la TVA, la réalisation d'un emprunt par un centre communal d'action sociale.

2 budgets ont été réglés d'office par arrêté préfectoral en 2012, après saisine de la chambre régionale des comptes. Les conseils municipaux avaient refusé de les voter du fait de divergences avec les maires.

► Les emprunts des collectivités territoriales

Par circulaire, le Ministre de l'intérieur et la Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat ont demandé la mise en place d'une cellule départementale de suivi de la dette locale réunissant le Préfet, les Sous-Préfets et le directeur départemental des finances publiques. Installée le 6 avril 2012, cette cellule s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année.

La cellule a recensé les collectivités ayant souscrit des emprunts structurés. C'est ainsi que 9 collectivités de l'Allier ont été repérées comme ayant leurs finances particulièrement exposées aux risques financiers liés à la souscription d'emprunts à risque.

Une lettre de sensibilisation a été adressée à chacune d'elles les invitant à faire le point de leur endettement avec leur comptable.

Certaines de ces collectivités ont renégocié leurs produits à risque. 2 collectivités sont en litige avec la banque DEXIA et ont assigné cet établissement devant le tribunal de grande instance de Nanterre.

La cellule départementale de suivi de la dette locale a aussi reçu du gouvernement la mission de se préoccuper de l'accès au crédit des collectivités.

Un recensement des difficultés éventuelles d'accès au crédit des collectivités, opéré par la Préfecture et la DDFIP, a permis de mettre en évidence qu'aucune collectivité de l'Allier n'avait connu de difficulté pour obtenir des crédits de moyen ou long terme l'empêchant de financer les investissements prévus pour 2012, même si certaines ont dû contracter plusieurs prêts pour arriver à réunir les sommes nécessaires.

Il a cependant été constaté que les conditions de crédit sont plus contraignantes en terme de coût (hausse des taux fixes et des marges sur taux variables) et en terme de souplesse (difficulté voire impossibilité de mobiliser des crédits revolving et conditions de remboursement anticipé difficiles).

Concernant les établissements de santé, certains ont rencontré plus de difficultés dues notamment à leur situation financière dégradée, ou pour l'un d'entre eux, à un projet d'investissement important nécessitant des emprunts d'un montant global de 25 M€.

► L'application ACTES budgétaires

Suite aux instructions du ministère de l'intérieur, un recensement des collectivités volontaires pour télétransmettre à la Préfecture ou aux Sous-Préfectures leurs documents budgétaires par l'application ACTES budgétaires a été effectué auprès des collectivités déjà utilisatrices de l'application ACTES pour la transmission des autres actes transmissibles au contrôle de légalité.

35 collectivités se sont portées candidates mais celles-ci avaient pour la plupart un fournisseur de progiciel financier qui ne pouvait techniquement pas être opérationnel en 2012 pour la télétransmission des actes budgétaires. Au final, seulement 1 collectivité a pu télétransmettre son budget au titre de l'exercice 2012 et 2 collectivités ont télétransmis fin 2012 leurs budgets au titre de l'exercice 2013.

En 2013, ce fournisseur devrait être opérationnel et 27 collectivités ont d'ores et déjà conventionné pour la télétransmission de leurs actes budgétaires au contrôle de légalité.



L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier

La fiscalité et les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

L'article 144 de la loi n°1977-2011 du 28 décembre 2011 des finances pour 2012 codifié aux articles L 2336-1 à L 2336-7 du code général des collectivités territoriales, crée un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dénommé le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements, des plus aisés vers les moins favorisés.

En 2012, ce fonds représentait 150 M€ de richesses fiscales à redistribuer. Il est alimenté par des prélèvements sur les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le mode de répartition du prélèvement et du reversement entre l'EPCI et ses communes membres était choisi par l'assemblée délibérante de l'EPCI et pouvait être :

- ♦ de droit commun sans délibération à prendre. Entre l'EPCI et ses communes membres, la répartition est établie au prorata des contributions au potentiel fiscal agrégé minorées ou majorées des attributions de compensation versées ou reçues par l'EPCI et ses communes membres. Entre les communes, elle est calculée au prorata des contributions au potentiel fiscal agrégé.
- ♦ 1^{er} cas dérogatoire avec une délibération prise à la majorité des 2/3 du conseil de l'EPCI adoptée avant le 30 juin de l'année 2012. Entre l'EPCI et ses communes membres, la répartition est fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI. Entre les communes, la répartition se fait en tenant compte de l'écart du revenu par habitant de certaines communes par rapport au revenu moyen par habitant des communes de l'EPCI, de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier de certaines communes, ainsi que de tout autre critère complémentaire pouvant être choisi par le conseil communautaire.
- ♦ 2^{ème} cas dérogatoire avec une délibération prise à l'unanimité, adoptée avant le 30 juin 2012. Entre l'EPCI et ses communes membres, le mode de répartition est librement fixé, de même qu'entre les communes membres.

La situation et la répartition dans le département de l'Allier en 2012 s'établissent comme suit :

- ♦ 3 EPCI contributeurs ;
- ♦ 8 EPCI contributeurs et bénéficiaires avec un solde positif ;
- ♦ 10 EPCI bénéficiaires.

Les EPCI ont choisi les modes de répartition suivants :

- ♦ 12 ont opté pour le droit commun ;
- ♦ 2 pour le 1^{er} cas dérogatoire en fonction du coefficient d'intégration fiscale ;
- ♦ 7 pour le 2^{ème} cas dérogatoire dont : 5 répartitions totales en faveur de l'EPCI et 2 répartitions 50% EPCI 50 % communes.

La situation globale dans l'Allier concernant le FPIC en 2012 était la suivante :

Montant du prélèvement global : 596 106 €
Montant des attributions : 1 006 711 €

Dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités locales dans l'Allier en 2012 (récapitulatif) :

	Département	% par rapport au total	Autres collectivités	% par rapport au total	TOTAL
Compensations au titre des transferts de compétences	107 374 507 €	26,79 %	1 117 132 €	0,28 %	108 491 639 €
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	120 267 606 €	30,01 %	171 967 057 €	42,91 %	292 234 663 €
TOTAL	227 642 113 €	56,81 %	173 084 189 €	43,19 %	400 726 302 €

Il convient de noter qu'en 2011, le Département a bénéficié du fonds de soutien aux Départements en difficulté (2,4 M€), mesure non reconduite en 2012. De plus, la baisse enregistrée en 2011 des investissements du Département a impacté le FCTVA perçu en 2012 (collectivité inscrite au plan de relance FCTVA N-1).



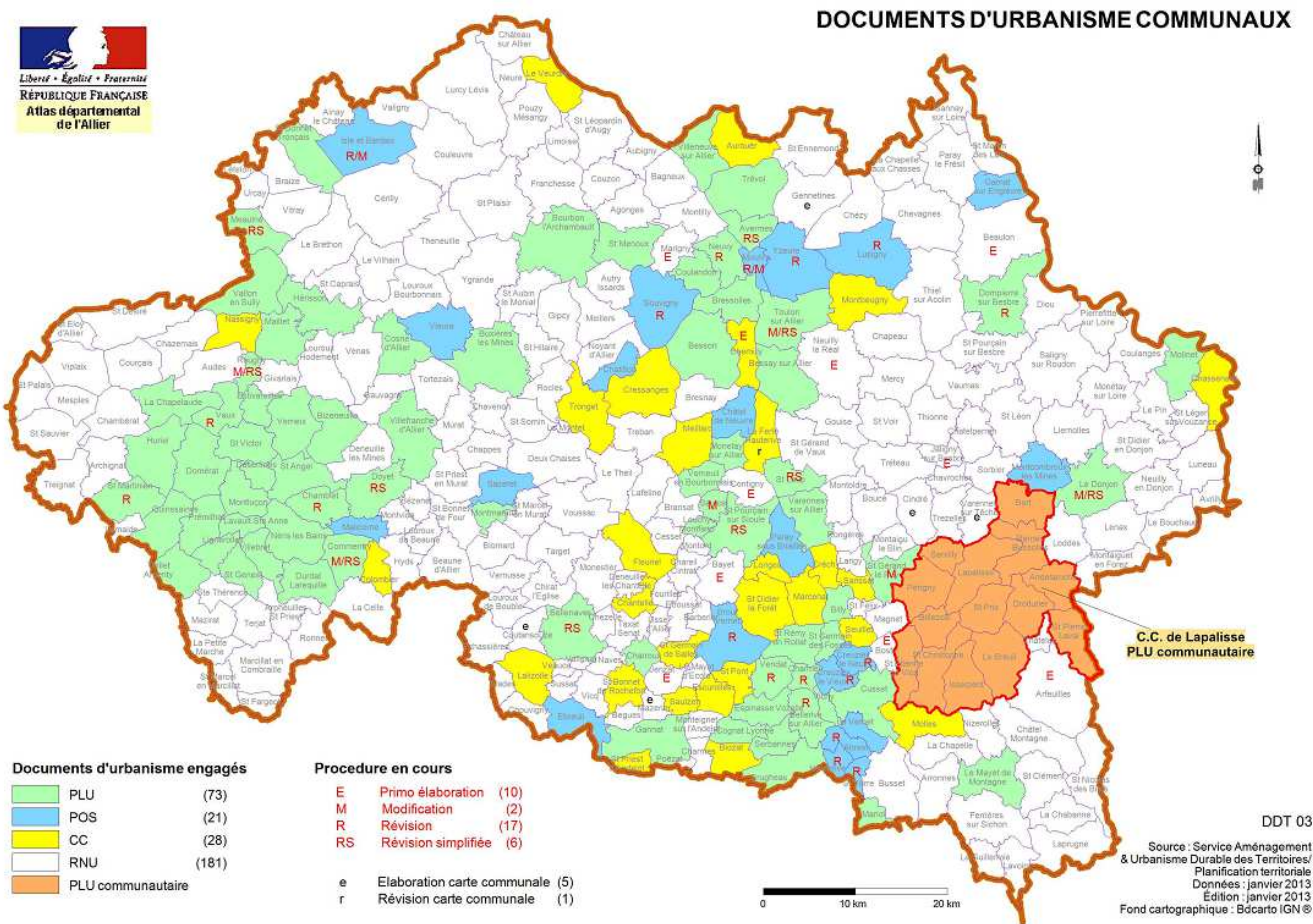
L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier

L'accompagnement des collectivités sur leurs projets structurants et sur la planification

Sur le territoire du département de l'Allier,
136 sur les 320 communes sont dotées d'un document d'urbanisme.

En 2012, les communes de Besson, Bressolles, Buxières-les-Mines, Lavault-Sainte-Anne, Maillet et Creuzier-le-Neuf ont approuvé leur plan local d'urbanisme (PLU).

Les communes de Charmeil, Moulins, Saint-Yorre et Vaux ont prescrit l'élaboration d'un PLU ou leur révision globale.





L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier

La DDFIP au service des collectivités locales

Les actions engagées dans le cadre du soutien renforcé des services de la DDFIP et de son réseau à destination des collectivités ont été poursuivies : conseil fiscal étendu notamment sur les activités commerciales, professionnalisation du conseil et du suivi financier notamment en matière d'endettement et de suivi des emprunts structurés.

Le chantier de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière entre l'ordonnateur et le comptable, qui permet de sécuriser et d'améliorer la fiabilité des transmissions informatisées et de réduire les volumes de papier échangés, s'est accéléré.

Le changement de protocole informatique (PES V2) doit intervenir d'ici le 31 décembre 2014, adossé à diverses options de dématérialisation offertes aux collectivités (du seul changement de protocole d'échange jusqu'à la signature électronique des documents).

Un vaste dispositif de communication lancé auprès des collectivités, notamment par l'organisation de réunions décentralisées, a permis de sensibiliser près de 300 collectivités aux objectifs et enjeux de la dématérialisation. Fortement mobilisée, la DDFIP accompagne désormais les tests techniques et travaux préparatoires.

Dans le même temps, la dématérialisation des moyens de paiement s'intensifie, notamment s'agissant de la possibilité pour les collectivités locales de permettre aux usagers de leurs services de payer les divers produits locaux (garderie, cantine, eau,...) par internet.

Les moyens modernes de paiement des recettes locales, bien que toujours marginaux (2,61 % des paiements), sont en progression de plus de 46 % sur l'année 2012.

L'ensemble de ces orientations concourt à la recherche permanente d'une contractualisation des engagements des collectivités et de la DDFIP au sein de partenariats formalisés et suivis.

 DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



Rapport d'activité des services de l'État dans l'Allier

Crédit photos

Préfecture
Sous-Préfecture de Montluçon
Sous-Préfecture de Vichy
Direction départementale des territoires
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Direction départementale de la sécurité publique
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale des affaires culturelles

Composition

Préfecture de l'Allier
Mission Interministérielle de Coordination

